



LE
BULETIN MUNICIPAL
N° 40

CHAMBON^S / VOUEIZE



Le Mot du Maire

D rôle de période que nous venons de traverser depuis deux ans.

1^{er} confinement : plus personne dans les rues de Chambon, plus de festivité, plus d'activité associative, plus de rencontre, de réunion, d'apéro dans les cafés...

2^{ème} confinement ... Seconde année de vie entre parenthèses.

Pour couronner cet état de fait, l'été 2021 a été exceptionnellement pluvieux et maussade comme si la météo rejoignait l'état d'esprit général.

Une nouvelle équipe municipale arrive en mars 2020 en plein 1^{er} confinement.

Pas facile de mettre en place un conseil municipal récemment élu.

Et pourtant il faut faire fonctionner la maison Chambon, réparer, entretenir, prévoir, programmer, investir ...

Comment souder une nouvelle équipe, lui donner du corps et du cœur alors que les réunions sont interdites, que tout est en mode minimum et que le temps passe.

On lit souvent qu'un mandat c'est court, alors quand il est tronqué de deux années, il faut soudain s'activer pour rattraper le temps perdu.

Ainsi rédiger un bulletin municipal dans ces circonstances de crise sanitaire semblait vain et triste.

Ce bulletin Chambonnais numéro 40 arrive concomitamment avec l'allègement des contraintes sanitaires et on constate que finalement il y a de nombreux sujets à traiter, à tel point qu'il sera plus épais que les précédents.

Alors rattrapage de cette période suspendue, renouveau avec des surprises et de belles initiatives.

A vous de découvrir tranquillement cette chronique chambonnaise, la pandémie nous ayant aussi appris à goûter la vie et ses attraits avec parcimonie, bonheur, lentur et authenticité.

Une des belles surprises est l'arrivée de nouveaux habitants à Chambon, qui semblent avoir été séduits par notre cadre de vie. Nous leur souhaitons la bienvenue et une intégration rapide et active parmi nous.

Les projets municipaux en stand-by repartent de plus belle et en voici quelques aperçus : construction d'un atelier municipal vers le stade, construction d'un nouveau centre aéré par la communauté de communes Creuse Confluence, rénovation des murets et construction d'un escalier en pierres sèches dans le jardin terrasse, création du nouveau lotissement Le Moulin Ferrare avec 8 lots à construire en plein bourg, vente d'une parcelle pour l'entreprise Batioueuze en zone artisanale.

Pour ne pas oublier nos villages, une part du budget 2021 a été consacrée à la réfection des routes.

Le fameux pylône de réception téléphonique tant réclamé est enfin implanté et permet une meilleure couverture des réseaux téléphoniques.

L'arrivée de la fibre qui nécessite de longs travaux (2021/2022) sera bientôt à notre disposition avec des offres proposées par des opérateurs début 2023.

A plus long terme nous devons réfléchir à l'aménagement du quartier Saint Éloi /vieille route de Budelière qui correspondrait à la 5^{ème} tranche de travaux de mise en valeur de notre centre bourg en prévoyant parallèlement les rénovations de la salle des associations avec mon souhait de créer un Gîte de groupe dans les locaux vacants suite au déménagement prévu des Bambis. Ce quartier est bien vivant grâce à toutes ses maisons habitées et à l'arrivée du syndicat mixte Est Creuse Développement (ex Pays Combrailles en marche) avec ses 8 salariés. La rénovation de la salle des fêtes est à prévoir rapidement.

Ah j'oubliais pour cet été, enfin, une nouvelle version des bassins de la place de la Poste avec notamment la transformation

du bassin dit miroir un échiquier géant en utilisant l'ancien jeu emblématique de l'association L'Echiquier de Combrailles de monsieur Lorioux. Les 2 autres bassins seront en eau mais avec un fonctionnement simplifié.

Si malheureusement des associations disparaissent avec leur fondateur, de nouvelles se créent. Depuis peu, Chambon a la chance d'avoir un jeune comité des fêtes qui nous l'espérons tous apportera de la vie, de la convivialité, des animations inédites pour le bonheur de tous les chambonnais petits et grands.

Je ne peux m'empêcher de vous faire part de nos inquiétudes à moyen terme : l'état de nos vieilles maisons, notamment celles situées dans les quartiers anciens autour de l'abbatiale et dont certaines, faute d'entretien menacent de s'effondrer. Si la collectivité doit prendre en charge financièrement leur restauration ou simplement leur mise hors péril, le budget communal n'y suffira pas et nous obligera à revoir tous les autres projets de développement à la baisse.

Dans le cadre de l'inscription de Chambon parmi le label Petites Villes de Demain nous avons mis l'accent sur cette problématique très inquiétante de la gestion à long terme de notre patrimoine.

Pour terminer sur une note optimiste, je vous citerais les mots prononcés en ce début de mois de mai 2022 à la mairie par un investisseur (!) de La Rochelle (!) qui vient d'acheter une maison à Chambon pour la louer : « j'ai choisi Chambon parce que la commune m'a paru bien dynamique et vivante ».

*Alors continuons tous ensemble à être dynamiques et heureux de vivre à Chambon !
Bon été !*

*Cécile Creuzon,
maire de Chambon-sur-Voueize*

Mairie de Chambon-sur-Voueize

7, place Delamarre - 23170 Chambon-sur-Voueize

Tél. : 05 55 82 11 36 • Fax : 05 55 82 19 11

E-mail : mairie.chambonsuruoueize@wanadoo.fr

Bulletin municipal de Chambon-sur-Voueize - Mai 2022

Directeur de la publication : Mme Cécile Creuzon

Comité de rédaction et crédit photographique : Mairie de Chambon-sur-Voueize

Réalisation : Agence welCom' Graphic • 06 68 34 22 42 • Domérat

Le Sommaire

	Les Comptes-rendus du Conseil Municipal4 à 33
	Vie communale34 à 44
	Vie associative45 à 51
	Infos générales.....52 à 55



HOMMAGE à Catherine Dhume



LA POSTE



*Catherine,
mandat
2014-2020*

Elue durant 3 mandats :
2001-2008
2008-2014
2014-2020

**Catherine,
Tu nous as accompagnés pendant 19 années dans la vie communale de Chambon.**

Élue par les chambonnais de 2001 à 2020, Ta présence toujours calme, posée et positive était un vrai réconfort et échanger à propos des événements communaux ou d'autres sujets avec toi dans les rues de Chambon était toujours un plaisir.

Une force tranquille l'habitait et forçait ton auditoire à l'écouter avec attention.

Tu passais régulièrement à la mairie mais refusais de pénétrer dans le Secrétariat par respect des règles, de la hiérarchie et ta discrétion prévalait avant tout.

Tu exprimais tes opinions avec fermeté et sans détours mais rajoutais toujours cette petite phrase : « c'est un avis que je donne car ce n'est pas moi qui décide ! »

Au sein du conseil municipal tes interventions respectaient trois règles : le sens de l'intérêt général, la défense des intérêts de Chambon et de la Poste et la recherche du consensus.

Toujours à l'écoute des autres sans jamais élever la voix tu nous aidais à trouver des solutions consensuelles, tes opinions étaient souvent empreints de fermeté mais minimisées par ta gentillesse naturelle.

Nous connaissions tous l'intérêt, la passion, l'amour certes discret mais tenace que tu portais à Chambon ta ville natale et aucun obstacle ne devait résister à cet objectif.

Le duo que tu formais avec ta chère sœur Françoise au sein de la JSC était un modèle de bénévolat.



La JSC a perdu l'une de ses marraines discrète, engagée, dont le dévouement inconditionnel constituait une des forces invisibles de sa notoriété.

Nous sommes de tout cœur avec ta sœur Françoise, ta quasi jumelle, ta maman, la Suzanne comme tu la nommais avec tant d'affection, et toute ta famille pour témoigner de notre profonde tristesse de ne plus te savoir là parmi nous.

Nous aimions vous voir toutes assises sur le banc devant chez Danielle à rire, à évoquer le Tour de France, la météo, les résultats du club de la JSC...

On s'arrêtait même en voiture et un p'tit brin de causette avec toi et tes acolytes donnait de la joie à notre journée.

Nous continuerons à nous arrêter et penserons à toi auprès de celles que tu aimais tant.

Tu as décidé en 2020 de ne pas continuer l'aventure d'élue municipale en précisant toutefois que tu serais toujours joignable, toujours prête à rendre service et qu'on pouvait compter sur toi.

Catherine aujourd'hui tu n'es plus là mais tu es présente dans nos cœurs d'élus, de joueurs de foot, de postiers et pour toujours à Chambon. »



Comptes-rendus du Conseil Municipal

*Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 février 2020
sous la Présidence de Madame Cécile CREUQON, Maire.*

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vente terrain zone industrielle
- 2) Travaux Grande Rue du Puy
- 3) Pylône « Orange » aux Combes
- 4) Achat tracteur
- 5) Lotissement du Moulin Ferrare
- 6) Demandes diverses
- 7) Divers

1) VENTE DE TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE :

Le bâtiment « ALLEZ » est libre depuis le départ de l'entreprise, il est mis en vente par la Communauté de Communes Creuse Confluence. Il est repris par un fabricant d'enseignes publicitaires « Atelier Comm'Unique » qui souhaite s'agrandir sur un terrain communal derrière le bâtiment existant. Il sollicite l'achat d'une parcelle de 1500 m² à 1,00 € le m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) TRAVAUX GRANDE RUE DU PUY :

Tous les propriétaires concernés par des travaux sur leur propriété ont signé la convention permettant aux entreprises d'intervenir sur leurs parcelles.

Un courrier a été adressé à tous les riverains de la Grande Rue du Puy ainsi qu'à ceux de la Petite Rue du Puy pour les informer de l'avancement des travaux, notamment de la fermeture de la Grande Rue du Puy pendant 2 mois à compter du 17 février 2020 pour les travaux de voirie. La pose du béton nécessite un temps de séchage obligatoire de 3 semaines. La voie sera disponible pour les services d'urgence. Actuellement l'Entreprise EUROVIA intervient Place de la Cueilie.

Le montant des travaux s'élève à 783 000,00 € TTC, la commune a déjà réglé 191 000,00 €. Le prêt de 250 000,00 € est en cours de versement.

Madame le Maire invite tous les conseillers disponibles aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matin à 9 heures.

3) PYLÔNE « ORANGE » AUX COMBES :

La déclaration préalable de travaux est en cours. Le pylône sera installé sur un terrain appartenant à Madame GODARD et exploité par l'agriculteur locataire. Suite à une réclamation, Madame le Maire a sollicité un aménagement paysager autour de ce pylône mais cette demande a été rejetée par l'opérateur.

La pose est prévue en mars ou avril 2020 et la mise en fonctionnement interviendra ensuite.

4) ACHAT TRACTEUR :

Trois conseillers municipaux sont allés voir un tracteur d'occasion dans le Puy de Dôme. Ce matériel de 1995 est en bon état, comptabilise 2600 heures de travail et il est vendu 4500,00 €. Le propriétaire change les pneus avant la vente.

Le Conseil Municipal accepte l'achat à l'unanimité aux conditions indiquées.

5) LOTISSEMENT DU MOULIN FERRARE :

Une réunion est programmée le mercredi 19 février à 11 heures pour étudier les différentes propositions établies par l'architecte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intervention du S.D.E.C. pour la partie éclairage public. Ces travaux sont subventionnés à 85% pour les réseaux et 35% pour les candélabres

; le S.D.E.C. prend en charge le dossier d'appel d'offres et le dossier financier de la D.E.T.R.

6) DEMANDES DIVERSES :

• La Ressourcerie « La Dynamo » a des difficultés financières liées à des fins de prise en charge des contrats de travail et à des subventions de démarrage. Cette association de réinsertion est d'utilité publique et emploie 7 personnes à temps plein dont 3 emplois aidés, elle est source d'attractivité pour notre commune. Elle demande une subvention annuelle de 1 601,45 €.

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et 1 voix contre.

• L'école primaire demande la somme de 902,50 € pour participer aux frais de la classe de découverte « théâtre » des CE, CM1 et CM2. L'association des p'tits bouchons participe à hauteur de 1 000,00 €. Pour information, la Communauté de Communes propose 15,00 € par enfant pour les sorties d'une journée et 40,00 € par enfant pour un voyage de plusieurs jours.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

• Pour la rentrée 2019, la Région Nouvelle Aquitaine a repris la compétence des transports scolaires pour les écoles élémentaires. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas participer au financement du transport scolaire (délibération du 27 juin 2019). Cependant, la convention définissant les prises en charge des collectivités n'ayant pas été signée dans les délais avec la Région, la commune doit assurer, exceptionnellement pour l'année scolaire en cours, ces frais de transport. Les familles concernées vont être informées de cette décision votée à



l'unanimité par le Conseil Municipal. Une nouvelle convention sera établie pour l'année scolaire prochaine.

- Les propriétaires de la Cave du Broc ont fait une demande pour la mise à disposition ou la vente de la licence IV achetée par la commune en 2016. Madame le Maire rappelle que cette licence avait été acquise pour la mettre à la disposition d'une association ou d'un commerçant.

Sur les conseils des services de la Préfecture, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, la location de cette licence. Contact sera pris avec les services compétents de la Préfecture pour établir le bail et le montant de cette mise à disposition. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à fixer le loyer et à signer le contrat de location avec les propriétaires de la Cave du Broc.

- Le Drive souhaiterait aménager la salle qu'il occupe tous les vendredis soirs par l'installation d'étagères. Le Conseil Municipal décide d'étudier comment aménager une autre salle de réunion située au rez de chaussée de ce bâtiment.
- La commission des travaux se réunira jeudi 6 février 2020 à 14 heures pour étudier la réfection du logement communal situé 12, rue de la Brèche, l'enlèvement du grillage et l'aménagement autour du city stade, la transformation de l'ancienne salle des échecs, l'installation des tableaux dans l'abbatiale et du mécanisme ancien de l'horloge.
- Creusalis maintient son projet de construction de 5 logements Faubourg de Limoges ; le marché sera lancé en 2020 pour une construction en 2021. La route sera rétrocédée gratuitement à la commune après sa remise en état par Creusalis.

7) DIVERS :

- La chaudière du bâtiment loué à la perception et au syndicat mixte fermé est en bout de course. Une demande de DETR a été déposée (à hauteur de 35%) comprenant le changement des fenêtres. Un marché va être lancé avec l'aide des techniciens du syndicat mixte fermé Est Creuse pour une nouvelle installation de chauffage et le remplacement des fenêtres.
- Lisses route d'Evauz : l'entreprise EUROVIA s'est engagée à les remplacer dans un délai d'un mois ou deux.

- Les volets et les fenêtres du bâtiment communal rue de la Brèche sont en cours de réfection par les employés communaux. Le choix de la couleur correspond au nuancier imposé par les services de l'architecture de la Creuse.



Volets repeints par les services municipaux

- Des devis seront demandés pour la fourniture des fenêtres de l'arrière du bâtiment de la mairie, la pose sera effectuée par les employés municipaux.
- Un devis sera demandé au SIVOM pour le marquage au sol des bandes d'arrêt aux panneaux « stop ».
- Les employés ont posé les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h rue de la Couture, les sens interdits route du cimetière, les panneaux « Courbanges » et le panneau « voie sans issue » rue du Fort de la Motte...
- Place de la Cueille : une rencontre avec des experts en assurance a eu lieu pour étudier les structures de maisons privées.
- Maison 6, rue de la Brèche : la toiture menace de tomber. Madame le Maire a remis en mains propres une lettre de mise en demeure au propriétaire qui s'est engagé à la remettre en état. Rien n'a encore été fait mais des visites chez ce propriétaire sont effectuées régulièrement pour lui rappeler l'urgence des travaux.
- Cimetière : 22 tombes en état d'abandon ont été sélectionnées. Les croix récupérées seront déposées par les employés municipaux sur la partie haute du cimetière.

L'élaboration d'un nouveau règlement du cimetière et la modification du règlement du columbarium sont en cours, ils devront être validés par le Conseil Municipal après étude par la commission « cimetière ».

- MEGA : un nouvel acquéreur s'est manifesté.

- Demande d'aide exceptionnelle : le Conseil Départemental a établi un dossier pour une demande d'aide sociale d'un couple chambonnais qui a deux enfants. La somme demandée à la commune s'élève à 200,00 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix, valide cette aide exceptionnelle.

- Le collège Jean Zay demande une participation pour 14 élèves de 3ème qui participeront à un rallye citoyen à La Courtine le 6 mai 2020. Le Conseil Municipal offrira 14 places au cinéma ALPHA à Evauz-Les-Bains.
- Les élèves de 3ème du collège Jean Zay ont fabriqué une maquette relatant les différents épisodes d'une inondation à Chambron. Le Conseil Municipal souhaite qu'ils viennent nous présenter leur travail.
- Le SIVOM est en difficulté : les sept employés sont des agents territoriaux à temps complet, la secrétaire est mise à disposition à temps partiel auprès de l'association des « Petits Filoux ».

Les membres du syndicat ont voté la continuité du SIVOM malgré le manque de trésorerie.

- Des problèmes sanitaires pourraient être dus à la consommation d'eau potable. Suite à la demande de Madame le Maire, la Lyonnaise des Eaux va faire des analyses de contrôle supplémentaires.
- Le Conseil Municipal accepte la vente de la voiture Express pour la somme de 150,00 €.
- Les foires auront lieu le 17 mai pour celle de printemps et le 25 octobre pour celle d'automne.

La fête patronale est fixée au 21 juin 2020.

- Ancien hospice Rue Germeau Barailon : une étude est en cours par la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'EHPAD pour la création éventuelle d'une maison intergénérationnelle. Le rez de chaussée qui est en zone inondable serait dédié aux salles communes.
- Le projet d'une construction de garderie est en cours dans un projet Européen COLEOPTER
- Au camping, les allées seront goudronnées et l'informatique installé.

La séance est levée à 20h30.



Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 3 mars 2020 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lotissement du Moulin Ferrare
- 2) Vente parcelles de terrain à construire
- 3) Licence IV
- 4) Divers

1) LOTISSEMENT DU MOULIN FERRARE :

Les élus étaient invités le 12 février pour étudier les différents projets d'aménagement du futur lotissement du Moulin Ferrare. Madame le Maire présente le projet retenu de lotissement établi par le cabinet d'architecte A2I.

Le terrain est divisé en 8 lots de 845 m² à 1202m². Le hangar et la maison existants seront démolis. Une route traversera le lotissement et ressortira Faubourg de Limoges afin d'assurer l'accès aux véhicules de sécurité et d'incendie.

Le Conseil Municipal accepte ce plan à l'unanimité.

Après discussion, le prix de vente est défini : 9 € le m².

Le Conseil Municipal vote ce tarif à l'unanimité.

2) VENTE PARCELLES TERRAIN À CONSTRUIRE :

Les deux acquéreurs des parcelles Grande Rue du Puy et lotissement du Pré Saint Vincent se sont rétractés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'arrêt des transactions en cours.

De nouveaux acquéreurs potentiels se sont manifestés. La parcelle Grande Rue du Puy sera divisée en deux lots au profit de M. Michel BERERD pour l'une et de Mme Félicité BELMECK pour l'autre.

M. Geoffroy LEMAIRE souhaite acheter la parcelle du lotissement du Pré Saint Vincent.

Ces parcelles sont vendues 1€ le m² (décision du Conseil Municipal du 16 novembre 2017)

Accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte l'annulation de la vente de la M.E.G.A. à M. SIMONIN, un nouvel acquéreur est en pourparlers avec M. ROCHELET, propriétaire des bâtiments contigus.

3) LICENCE IV :

Un contrat de location de trois ans de la licence IV au profit de la Cave du Broc représentée par M. NOYE et Mme Le PUIL est présenté au Conseil Municipal. Le tarif de location s'élève à 75 € la première année puis à 100 € à partir de la deuxième.

Le Conseil Municipal valide cette location à l'unanimité.

4) DIVERS :

- **La roto trancheuse** qui date de 1996 est obsolète, la réparation coûterait environ 4000,00 € ce qui représente le prix d'une neuve. Des devis seront demandés auprès des concessionnaires.

- **Analyse de l'eau potable** : suite à la demande de la mairie, SUEZ a ordonné au laboratoire départemental d'analyses d'effectuer un contrôle par des prélèvements. Aucune anomalie n'a été détectée. La population a été informée des résultats par affichage sur le panneau informatique Place de la Poste.

- **Point sur le travail des employés communaux :**

- **Abbatiale** : le parquet de la chapelle va être refait et le mécanisme de l'ancienne horloge a été remonté ; Madame le Maire remercie M. René BAILLOT.

- **Salle de réunion à côté de la médiathèque** : la réfection est en cours, il serait souhaitable de lui donner un nom.

- **Ecole maternelle** : la peinture du mur soubassement du préau est en cours pour permettre aux écoliers de réaliser une fresque.

- **Camping** : les travaux seront réalisés avant la saison estivale.

- **Rue de La Brèche** : la remise en état de la bouche d'égoût a été réalisée.

- **Syndicat Mixte Fermé** : pose d'une cloison dans la pièce principale.

- **Salle des fêtes** : pose d'une porte coupe feu.

- **Balayage des rues** : reprise du balayage des rues le jeudi.

Madame le Maire remercie une nouvelle fois les employés pour leur disponibilité et leur motivation dans le cadre du travail communal.

- **Demande d'aide sociale** : Le Conseil Municipal reporte sa décision

- **Réunion de chantier Grande Rue du Puy** du mercredi 4 mars à 9 heures : tous les conseillers sont invités.

La séance est levée à 20h30.





Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 mai 2020 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Election du Maire
- 2) Fixation du nombre des adjoints
- 3) Election des adjoints et indemnités
- 4) Election des délégués

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes compte tenu des règles de distanciation à respecter dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, pour officialiser son installation.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Isabelle ROUSSILLAT, doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil puis invite le conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

1) ELECTION DU MAIRE :

Madame Cécile CREUZON est seule candidate. Elle obtient 14 voix.

Elle est proclamée Maire de Chambon Sur Voueize et est immédiatement installée. Madame Cécile CREUZON remercie l'assemblée.

2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Madame le Maire propose quatre postes d'adjoints. Cette proposition, soumise au vote, est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire donne ensuite lecture des délégations de chacun des adjoints.

1. 1^{er} adjoint : finances et ressources humaines.
2. 2^{ème} adjoint : urbanisme et voirie ainsi que la gestion du personnel affilié à ces compétences.
3. 3^{ème} adjoint : bâtiments et gestion du personnel affilié à cette compétence.
4. 4^{ème} adjoint : enfance, garderie, écoles, personnes âgées.

3) ELECTION DES ADJOINTS ET INDEMNITÉS :

Election du 1^{er} adjoint :

Une candidate : Mme Marie-Thérèse PIERRON

Elle obtient 14 voix.

Madame Marie-Thérèse PIERRON est proclamée 1^{ère} adjointe et est immédiatement installée.

Election du 2^{ème} adjoint :

Un candidat : M. Claude TOURAND

Il obtient 14 voix.

Monsieur Claude TOURAND est proclamé 2^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint :

Deux candidats : M. Nicolas BESSON et M. Didier GIRAUD.

M. Nicolas BESSON obtient 2 voix

M. Didier GIRAUD obtient 13 voix

M. Didier GIRAUD est proclamé 3^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

Election du 4^{ème} adjoint :

Deux candidates : Mme Maria DUSSAT et Mme Marie-Chantal SIMONNET.

Mme Maria DUSSAT obtient 9 voix

Mme Marie-Chantal SIMONNET obtient 3 voix

2 bulletins blancs et 1 bulletin nul

Mme Maria DUSSAT est proclamée 4^{ème} adjoint et est immédiatement installée.

Indemnités :

Madame le Maire donne lecture du montant maximum des indemnités possibles pour les communes de 500 à 999 habitants, soit : 1567,43 € brut par mois pour le Maire et 416,17 € brut par mois pour les adjoints.

Le Conseil Municipal, depuis de nombreuses années, applique un pourcentage d'indemnités de 77% du montant maximum, autorisé pour les Communes de 500 à 999 habitants, ce qui porte l'indemnité mensuelle brute du Maire à 1 206,92 € et celle des adjoints à 320,45 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces montants d'indemnités.

4) ELECTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES :

Deux conseillers municipaux sont délégués à la communauté de communes Creuse Confluence : Cécile CREUZON et Claude TOURAND.

C.A du collège : M. Serge SAINTIGNY

C.A de l'EHPAD : Mmes Nadine GAUSSE et Marie-Chantal SIMONNET

S.D.E.C (secteur local d'énergie) :

MM. Olivier NORE et Claude TOURAND, titulaires

MM. Didier GIRAUD et Claude STEINER, suppléants

S.D.I.C. 23 :

M. Nicolas BESSON, titulaire

Mme Muriel BOUCHARD, suppléante

S.I.V.O.M. :

MM. Claude TOURAND et Didier GIRAUD, titulaires

MM. Olivier NORE et Claude STEINER, suppléants

Syndicat d'eau : MM. Claude TOURAND et Didier GIRAUD

Syndicat du Collège : Mmes Marie-Thérèse PIERRON et Muriel BOUCHARD

Référentes école :

Mme Cécile CREUZON, titulaire

Mme Maria DUSSAT suppléante.

La séance est levée à 21h00.





Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 juin 2020 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2019
- 2 - Constitution des commissions communales
- 3 - Vente d'une parcelle de terrain zone industrielle
- 4 - Transfert de charges compétence écoles
- 5 - Divers

Le procès verbal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de madame Marie-Chantal SIMONNET.

Monsieur Didier GIRAUD remplacera madame Marie-Chantal SIMONNET au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D.

1) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2019 :

Lotissement :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente le compte administratif 2019 du lotissement. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 49 369,72 € et le montant des recettes à 49 369,72 €.

Le résultat de fonctionnement du lotissement est égal à 0.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 48 642,72 € et le montant des recettes à 80 000 €. Le résultat de l'investissement du lotissement s'élève à + 31 357,28 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif 2019 du lotissement est voté à l'unanimité.

Bâtiment Zone Industrielle :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 3 004,81 € et les recettes à 32 580,42 € avec une participation du budget principal de

26 434 € d'où un résultat excédentaire de +29 575,61 €. Avec un solde antérieur reporté de -173,66 €, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement s'élève à +29 401,95 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14 169,49 € et les recettes à 2 721,62 € d'où un résultat déficitaire de -11 447,87 €. Avec un résultat antérieur reporté de -17 884,20 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à -29 332,07 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle est voté à l'unanimité.

Budget Principal :

Madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, présente ensuite le compte administratif 2019 du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 812 617,17 € et les recettes à 927 274,54 € d'où un résultat excédentaire de +114 657,37 €. Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à +114 657,37 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 369 651,23 € et les recettes à 474 834,50 €, d'où un résultat excédentaire de 105 183,27 €. Avec un résultat antérieur reporté de -146 992,50 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à -41 809,23 €. Au 31 décembre 2019, les restes à réaliser s'élèvent à 446 768 € en dépenses et à +314 075 € en recettes d'où un besoin de financement de -174 502,23 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif 2019 du budget principal est voté à l'unanimité.

2) CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Madame le Maire précise que les adjoints seront présents dans toutes les commissions et qu'un président ou une présidente seront désignés pour chacune d'elles.

- **Ouverture des plis :** Mme Marie-Thérèse PIERRON, MM. Nicolas BESSON et Claude TOURAND, titulaires.

- **Finances :** Mmes Cécile CREUZON, Christine BOUSSAGEON et M. Nicolas BESSON.
- **Personnel :** Mmes Marie-Thérèse PIERRON et Isabelle ROUSSILLAT
- **Voirie et chemins :** MM. Claude TOURAND, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Mmes Nadine GAUSSE et Isabelle ROUSSILLAT.
- **Travaux :** M. Claude TOURAND et Mme Christine BOUSSAGEON.
- **Culture et Patrimoine :** Mme Nadine GAUSSE, M. Jérémy GORSSE, Mmes Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON et Isabelle ROUSSILLAT.
- **Communication et Bulletin Municipal :** M. Nicolas BESSON et Mme Muriel BOUCHARD.
- **Urbanisme :** Mme Cécile CREUZON, Mme Muriel BOUCHARD et M. Nicolas BESSON.
- **Cimetière :** M. Jérémy GORSSE, Mmes Muriel BOUCHARD, Nadine GAUSSE et Isabelle ROUSSILLAT.
- **Pompiers :** MM. Olivier NORE et Claude TOURAND

Des réunions de commissions sont programmées :

- Finances : 17 juin à 18h
- Cimetière : 22 juin à 18h30
- Voirie et chemins : 18 juin à 17h
- Règlement du lotissement : 19 juin à 9h
- Travaux : 26 juin à 17h
- Communication : 23 juin 18h30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des contraintes sanitaires liées au Covid 19, CAP Chambon a annulé la brocante, le marché du terroir aura lieu sans repas.

La fête annuelle est aussi annulée.

3) VENTE D'UNE PARCELLE EN ZONE INDUSTRIELLE :

L'entreprise Atelier Comm'Unique est propriétaire de l'ancien bâtiment ALLEZ et s'est installée. Elle a aussi acquis une partie d'une parcelle communale autour du bâtiment.

La vente de la M.E.G.A. devrait être signée prochainement.



4) TRANSFERT COMPÉTENCE ÉCOLES :

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la compétence « écoles » a été transférée à la communauté de communes Creuse Confluence. Comme pour chaque transfert de compétence, un rapport est établi par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Montant des Attributions de Compensation de la Communauté de Communes : 95 797 €

Montant du coût de la compétence « école » : 80 728 € (moyenne années 2016/2017/2018)

Décision de la C.L.E.C.T. en prenant en compte le coût par rapport à la population de la commune : 53 846 €.

Montant des Attributions de Compensation après le transfert de la compétence « écoles » : 95 797 € - 53 846 € = 41 962 €

Le Conseil Municipal accepte le calcul de la C.L.E.C.T.

5) DIVERS :

Bâtiments :

- La maison de M. Luc ZAWORSKI située 6, rue de la Brèche menace de s'écrouler et présente un danger de sécurité publique. Après plusieurs lettres recommandées adressées au propriétaire, la commune a diligenté une procédure de mise en péril imminent. Un expert nommé par le tribunal administratif a remis un rapport (coût 821,95 €). Le propriétaire devait réaliser les travaux dans un délai de trois mois, aucune réparation n'ayant été entreprise, la remise en état incombe à la commune qui se retournera contre le propriétaire. Des devis sont en cours.
- La maison de M. Sydney RAPPERPORT (décédé) située 21, rue Taillandier est en très mauvais état. Les employés communaux ont abattu la partie dangereuse, l'entreprise commanditée par la commune peut effectuer les travaux de toiture. (procédure de mise en péril sur des biens sans maître)
- Une pièce va être aménagée en bureau dans les locaux de la mairie pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports (travaux en régie).

Autorisations :

- Dans le cadre des contraintes sanitaires liées au Covid 19, le Bistrot d'Autrefois sollicite temporairement un espace un peu plus important pour sa terrasse. Madame le Maire prendra un arrêté.

- La Cave du Broc qui souhaite s'installer en face de sa boutique bénéficiera temporairement d'un espace plus important dans le cadre des contraintes sanitaires. Madame le Maire prendra un arrêté.
- The Gallery installera des tables sur le trottoir pour ouvrir un salon de thé pendant l'été. Madame le Maire prendra un arrêté.
- Les Mains d'Artistes qui s'établissent dans le jardin du presbytère souhaiteraient l'installation de tables d'exposition devant le garage. Madame le Maire rencontrera les membres de l'association avant de prendre un arrêté.

La Poste :

Les horaires sont restreints et font suite au plan estival de continuité. La Maison de Services Au Public va être transformée en Maison France Services à partir de septembre, ce qui implique un 2^{ème} salarié. En Creuse, seules les communes de Chambon sur Voueize, Bénévent et Chénéraillles ont été retenues label Maison France Service.

Après discussion avec les responsables de la Poste, le départ du courrier est repoussé de 12h00 à 14h00.

- La commune recevra deux stagiaires en espace vert pendant l'été. Le jeune Grégory TESSIER qui vient pour la 3^{ème} année pourrait bénéficier d'une gratification avec l'accord de son lycée.
- Les responsables de la garderie souhaitent une salle pour les repas des enfants pendant l'été. Le Conseil Municipal accepte d'attribuer la salle des associations.
- Creuse Pratique propose un encart publicitaire pour 500 € H.T. La revue ne paraîtra qu'en septembre. Le Conseil Municipal sursoit à cette demande.
- Un locataire qui n'a pas pu travailler pendant la période de confinement demande une suspension de son loyer. Le Conseil Municipal lui propose un étalement de ses loyers.
- M. Robert CHATEAU qui ferme l'église déménage fin juin, le Conseil Municipal réfléchit à son remplacement.
- Les employés municipaux ont nettoyé toutes les rues du centre bourg. Cela se voit !
- La licence IV des Estonneries est en vente pour 6 000 €. A l'étude.
- Petite Rue du Puy : deux gros chiens divaguent. Mme le Maire informera la gendarmerie.

La séance est levée à 22h25.



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Election des délégués en vue de l'élection des sénateurs
- 2) Budgets primitifs 2020, taux d'imposition, subventions aux associations
- 3) Renouvellement de la commission des impôts directs
- 4) Grande Rue du Puy
- 5) Nouveau lotissement : plan et règlement
- 6) Cimetière : tarifs et règlement
- 7) Cantine, écoles, garderie
- 8) Comptes rendus des commissions
- 9) Divers

1) ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Isabelle ROUSSILLAT, M. Claude TOURAND, Mme Muriel BOUCHARD et M. Jérémie GORSSE.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Madame le Maire indique que conformément à l'article L.290-1 et L.290-2, le Conseil Municipal doit élire trois délégués titulaires et trois suppléants.

Trois candidats se présentent comme titulaires : Cécile CREUZON, Marie-Thérèse

PIERRON, Claude TOURAND et trois comme suppléants : Maria DUSSAT, Didier GIRAUD et Christine BOUSSAGEON.

Après vote à bulletin secret, les candidats sont élus à l'unanimité.

Titulaires : Mmes CREUZON et PIERRON, M. TOURAND

Suppléants : Mmes DUSSAT et BOUSSAGEON, M. GIRAUD.

2) BUDGETS PRIMITIFS 2020, TAUX D'IMPOSITION, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Budget primitif de la zone industrielle : le budget primitif de la zone industrielle s'équilibre à 14 909 € en fonctionnement avec une participation du budget principal s'élevant à 9 987 €. En investissement, le budget primitif de la zone industrielle s'équilibre à 43 677 €.

Budget primitif du lotissement : le budget primitif du lotissement s'équilibre à 320 400 € en fonctionnement et 331 357 € en investissement avec un emprunt maximum de 300 000 €.

Budget primitif principal : en fonctionnement, le budget primitif s'équilibre à 839 061 € et en investissement à 1 066 109 € avec un emprunt si nécessaire de 331 897 €. Le budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants : taxe d'habitation : 10,89 %, taxe foncière bâti : 16,90 % et taxe foncière non bâti : 55,35 %.

Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide le montant des subventions aux associations proposées par la commission des finances. Les subventions seront versées lorsque les dossiers seront complets.

A.C.C.A. : 700 €, A.D.E.C. : 700 €, AIDASSOS : 500 €, Amicale des écoles : 500 €, Assos Motarde : 200 €, Basket Club : 1500 €, CATM-ACVG : 170 €, Club des deux Rivières : 460 €, Cultures en Marche : 200 €, G.R.A.F. : 200 €, Jeunesses Musicales de France : 670 €, Jeunesse Sportive Chambonnaise : 3000 €, Joyeux

Cochonnet Chambonnais : 1200 €, La Gaule Chambonnaise : 230 €, CAP Chambon : 500 €, Solidarité paysans : 100 €, Tennis Club : 600 €, Coopérative scolaire : 902,50 €, Ressourcerie La Dynamo : 1600 €, Tour du Limousin : 1000 €.

La commission étudiera la demande de subvention exceptionnelle de l'A.C.C.A. pour l'achat d'une chambre froide à réception de complément d'informations. Le Conseil Municipal vote les budgets à l'unanimité.

3) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS :

Madame le Maire présente la liste de 24 personnes susceptibles de participer à la commission des impôts directs. La Direction Générale des Finances Publiques retiendra 12 noms (6 titulaires et 6 suppléants).

4) GRANDE RUE DU PUY :

Après deux ans de travaux retardés par ENEDIS et l'épisode COVID, Madame le Maire fait le point sur la fin du chantier. Le goudronnage est presque terminé, reste la pose du bicouche dans la rue de la Gaité et les trottoirs en haut de la rue. On attend l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour le choix de la rambarde Place de la Croix.

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme CANO ; une réponse leur sera envoyée.

5) NOUVEAU LOTISSEMENT : PLAN ET RÈGLEMENT :

Le nouveau lotissement sera constitué de huit lots à bâtir entre 854 et 1200 m². Ils seront séparés par une route centrale, la route actuelle qui longe le terrain sera élargie. Le règlement du lotissement établi par le maître d'œuvre a été corrigé par les élus. La maison existante et le hangar seront démolis.

Le plan et le règlement sont adoptés à l'unanimité sous réserve de l'accord de l'ABF pour la réglementation.



6) CIMETIÈRE : TARIFS ET RÈGLEMENT :

La commission s'est réunie pour étudier le règlement du cimetière et du colombarium.

Concernant les concessions du cimetière, deux propositions de durée 50 ans et perpétuelle pour des concessions simples ou familiales sont présentées. De plus en plus, les communes évitent les concessions perpétuelles par manque de places.

Propositions de tarifs :

- 50 ans : concession simple = 150 €, concession familiale = 400 €
- perpétuelle : concession simple = 500 €, concession familiale : 1200 €
- colombarium : 400 € pour une durée de 30 ans
- L'enregistrement aux hypothèques est en supplément 25 €.
- Caveau communal = gratuit

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions de durées et de prix.



Dépôt des ossements des tombes abandonnées dans l'ossuaire communal

7) CANTINE-ÉCOLES-GARDERIE :

Pendant la crise sanitaire, deux services étaient nécessaires à la cantine : les maternelles à 11H45 et les élémentaires à 12H10. Les enseignantes et le personnel souhaitent que ce système perdure à la rentrée de septembre. Pour améliorer la sécurité des enfants, Pascale GIRAUDON rejoindra Véronique RIVALLIER pour assurer la surveillance des élèves élémentaires pendant la récréation méridienne.

Les tests de radon effectués au mois de novembre 2019 jusqu'à la fin du confinement ont révélé une dose supérieure à la normale. Un nouveau test sera commandé en septembre alors que les pièces auront été aérées normalement pour confirmer ou non la présence excessive de radon.

Pendant l'été, les enfants de la garderie jouent dans la cour de l'école. Les années précédentes, ils allaient déjeuner à l'EPHAD. Avec la COVID19, la maison de retraite ne peut assurer cette prestation. Les repas seront servis en liaison chaude par le Bistrot d'Autrefois au réfectoire de la cantine. Une fois par semaine, les enfants se rendront au restaurant.

La dernière semaine du mois d'août, la salle des associations sera mise à disposition de l'association libérant ainsi les salles des écoles pour assurer le ménage avant la rentrée scolaire.



Les enfants du Centre aéré au Bistrot d'Autrefois

8) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

Chemins- Routes :

- Les bâtiments de M. ROCHELET (ex MEGA) Chemin Girardy sont loués à l'entreprise MORA FRERES. Pour des problèmes d'assurance, Madame le Maire a autorisé la fermeture provisoire de la voie. L'accès aux véhicules sera remis en service avant le 24 juillet 2020.
- Le chemin entre Enleix et Saget est emprunté par des agriculteurs pour rejoindre le méthaniseur de Budelière. A surveiller pendant l'hiver, le chemin est déjà dégradé.
- Digue de l'étang des Fayes : le S.I.V.O.M. renforce les abords afin de protéger temporairement la digue. Le passage d'engins agricoles rejoignant le méthaniseur risque de provoquer une dégradation inquiétante de la chaussée.
- Route de Maurissard : un devis a été demandé pour la remise en état provisoire de la chaussée avant la réfection complète.

Travaux :

- Salle des passeports et cartes nationales d'identité : devis en attente pour les travaux d'électricité et le remplacement de la porte-fenêtre.
- City Stade : le remplacement du grillage par une rambarde en bois sera réalisé par les employés communaux après les vacances.
- Camping : la création de sanitaires à l'usage des handicapés, le goudronnage et l'installation d'un ordinateur et du wifi sont en cours.
- Prévoir cet été des travaux de peinture sur les fenêtres de l'immeuble Rue de la Brèche.

Communication :

- Devis en attente pour le site internet de la commune.
- Prévoir des réunions dans les villages et dans le bourg à la rencontre des habitants.
- Logo des en-têtes de lettres : plusieurs propositions sont à l'étude.
- Etablir un répertoire des adresses internet des administrés pour communiquer les infos de la commune.

9) DIVERS :

Jeux du square :

- COMAT ET VALCO : 5900 €, pose 5000 €, fabrication en pin de Finlande.
- MANUTAN : 3700 €, pose 3000 €, fabrication en pin de Finlande.





- MEFRAN : 6700 €, pose 3700 €, fabrication en Douglas. Les jeux sont tous fabriqués en France. Les jeux de MANUTAN ne correspondent pas aux souhaits du Conseil Municipal, ceux de MEFRAN offrent la possibilité de rajouter des modules, le Douglas est plus solide que le pin de Finlande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la société MEFRAN qui posera une maison avec toboggan, une balançoire et une cage à écureuil.

Rue de la Brèche :

Monsieur ZAWORSKI n'a pas les moyens financiers nécessaires pour assurer les travaux de mise en sécurité de sa maison rue de la Brèche. Il propose de la donner à la commune.

Pylône Orange :

Madame le Maire attend les informations pour connaître la date de mise en service du pylône installé route de Gouzon.



Inauguration du pylône orange (enfin !)

Demandes diverses

- Madame Véronique LETAILLEUR a des difficultés pour accéder à sa maison en fauteuil roulant et souhaite un aménagement adapté. En attente d'un courrier.
- M. et Mme Gérard GATIER voudraient un trottoir devant leur maison rue des Fossés : la commission des travaux se rendra sur place.

- Demande de la Poste pour installer quatre boîtes postales sur l'arrière du bâtiment. Accordée
- Fermeture de l'abbatiale : M. Robert CHATEAU, en charge de la fermeture de l'église et de la connexion de l'alarme, déménage et ne peut plus assurer ces fonctions. Mme Marie Yvonne NORE prendra sa suite dans les mêmes conditions financières.



Mme Nore, Mme le Maire et la clé de l'Abbatiale

- CAP Chambon demande l'accès à la cour de l'école maternelle pour les concerts d'été et l'installation de barnums. Accordée
- Samedi 11 juillet : la J.S.C. organise son assemblée générale dans les tribunes du stade, Madame le Maire s'y rendra.
- Le Chemin Faubourg de Limoges qui va à la rivière doit être entretenu régulièrement par les employés communaux.
- Demande de réfection de la Vieille Route de Budelière. A étudier plus tard.
- Proposition de rencontre avec les techniciens du Syndicat mixte fermé pour le choix du type de chauffage à la perception et à la poste : jeudi 16 juillet à 10h30.
- Les salles communales situées 1, avenue Georges Clémenceau au rez-de-chaussée ont été baptisées : George Sand à droite et Frédéric Chopin à gauche.

La séance est levée à 22h00.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 sous la présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Chauffage perception
- 2) Dépôt communal zone industrielle
- 3) Gens du voyage
- 4) Délégations accordées au Maire
- 5) Désignation de deux délégués à la C.L.E.C.T.
- 6) Divers

1) CHAUFFAGE PERCEPTION ET POSTE :

Une étude de l'installation vétuste et ancienne du chauffage de la Poste et de la Perception a été effectuée par les techniciens du Syndicat Mixte Fermé Est Creuse Développement.

Cinq devis ont été demandés pour le remplacement de la chaudière fuel de la perception par un chauffage à granulés (LABOUESSE, PIZON, ANDRE, POQUET et PAROTON).

La décision est reportée en attente des devis.

2) DÉPÔT COMMUNAL ZONE INDUSTRIELLE :

Suite à une dénonciation par des chambonnais auprès des services de la Préfecture, Madame le Maire a décidé de fermer le dépôt communal qui rendait service à tous les habitants qui souhaitaient déposer des déchets verts et matériaux inertes.



Cette fermeture entraîne des changements de pratique pour tous, notamment l'évacuation des déchets verts dans la remorque mise à disposition des usagers près du local des employés communaux.

Les tracteurs n'étant pas admis à la déchèterie de Budelière, la commune ne peut pas aller vider la remorque.

Cette situation contrainte est dommageable pour les chambonnais notamment pour les personnes âgées et celles ne possédant pas de véhicule.

Le sujet sera examiné lors de la réunion de la commission des travaux.

3) GENS DU VOYAGE :

Les gens du voyage se sont installés une nouvelle fois au stade pendant trois semaines cet été. (22 caravanes). Madame le Maire propose de prendre une délibération fixant le prix de 3,00 € par jour et par caravane et l'emplacement uniquement sur le petit stade de foot.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE :

Madame le Maire propose des délégations. Après débat, onze délégations sont retenues à l'unanimité.

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Désignation de deux délégués à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Les deux délégués communautaires Cécile CREUZON et Claude TOURAND sont désignés membres de la C.L.E.C.T.

Assainissement :

L'assainissement est une compétence de la Communauté de Communes. Une convention entre la commune et Creuse Confluence est signée chaque année pour le remboursement du personnel communal travaillant au service assainissement.

Convention approuvée à l'unanimité.

6) DIVERS :

a) Travaux terminés et devis signés :

- **Grande rue du Puy** : les travaux de maçonnerie sont en cours. Prochaine réunion avec A2i et EUROVIA le mercredi 23 septembre 2020 à 10h30.
- **Camping** : l'entreprise LABOUESSE a terminé les sanitaires pour handicapés et l'entreprise EUROVIA l'enrobé à chaud et le bicouche. Les employés communaux effectuent les finitions. Concernant le logement du gardien, un devis d'électricité d'un montant de 972,00 € a été signé. Pas d'observation.
- **Gendarmerie** : les employés communaux et un électricien sont intervenus pour de menus travaux (électricité, fuite d'eau)
- **Logements au-dessus de la garderie** : un devis d'un montant de 420,00 € est signé pour normaliser l'installation électrique. Pas d'observation.
- **WC publics** : un électricien va installer un sèche-mains électrique pour un montant de 317,00 €. Pas d'observation.

b) Travaux en cours ou en attente de réunion de la commission :

- Nettoyage des noues des gouttières à l'angle de la Caisse d'Épargne et du clocher des Bourgeois.
- Grande rue du Puy : dans le virage en haut de la rue, une bordure en bois est à poser au pied du talus pour retenir les pierres.
- Jardins de la MEGA : certains locataires ne les entretiennent pas. La berge est à contrôler.
- Abords du city stade : ôter la séparation actuelle et poser une rambarde en bois.
- Réparations de murets : recensement à faire.
- Fontaine Sainte Valérie : revoir la rampe.
- Logements rue de la Brèche : peinture des volets terminée, fenêtres en cours.
- Cabane de la bascule : peinture terminée.
- Salle des CNI et passeports : en attente de devis
- Egouts place de la poste : refoulements à voir.
- Routes à faire : Maurissard, Petite rue du Puy, Chemin Vieille Route de Budelière...

- Marquage des places pour les personnes à mobilité réduite : Place Massy, Place de la poste, devant la pharmacie.
- Problème d'emplacement de containers qui déchaussent les calades Place Massy.



Nouvelle rampe d'accès à la Fontaine Ste Valérie



Nouvelle porte d'accès au cimetière



Été : Tonte de la pelouse

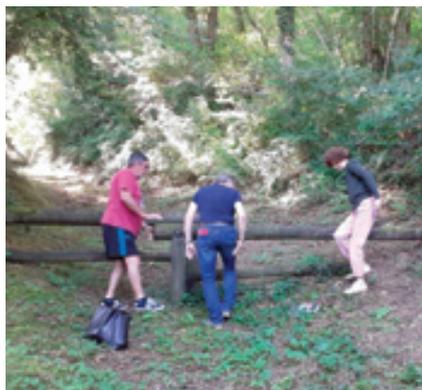


Automne : taille des Platanes





c) Personnel :



Le Maire et les adjoints en pleine action

- M. Robert MERCIER est de retour après son accident de travail suite à une morsure de vipère. Durant cette période, l'effectif étant très restreint, M. Gérard BOURDUT et M. Dominique POUCHOL sont revenus volontairement sur leurs congés : 5 jours pour le premier et 1 jour pour le 2ème. Madame le Maire les remercie très vivement pour leur esprit communautaire.
- Ecole : Le personnel est au complet.
- Cantine : le nouveau système de deux services (maternelle et élémentaire) est maintenu.

d) Associations :

Les subventions annuelles ont été votées lors d'un dernier conseil municipal mais quelques associations n'avaient pas fourni tous les documents obligatoires. Deux associations seront recontactées.

La subvention exceptionnelle demandée par l'A.C.C.A. pour l'achat ou la réparation de leur chambre froide sera examinée lors de la réunion de la commission des finances.

L'association L'Or du Temps dispose d'un logement au-dessus du Drive pour stocker les costumes. La commune est en attente de leur attestation d'assurance et de la composition de leur bureau.

Madame le Maire propose de réunir la commission finances le jeudi 24 septembre 2020 à 17H30 en ajoutant Mrs Serge SAINTIGNY et Jérémy GORSSE et Mme Nadine GAUSSE.

e) Licence IV :

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre d'achat de la licence IV des Estonneries (6 000,00 €). La commune possède déjà une licence qui est louée au cauviste de Chambon.

f) Courriers reçus :

- M. GATIER demande un trottoir devant sa maison rue des Fossés.
- Mme LEMARCHAND demande un aménagement PMR pour accéder à sa maison Place Massy.

Ces deux demandes seront traitées lors de la réunion de la commission des travaux.

- Mme CHARTIER a adressé plusieurs courriers à Madame le Maire et son Conseil Municipal ainsi qu'à la Sous-Préfecture. Des réponses écrites lui ont été adressées. En ce qui concerne sa demande de pose de ralentisseurs, la législation les interdit quand la pente de la chaussée excède 4%, ce qui est le cas de la Grande Rue du Puy.
- Creuse Confluence intervient sur les chemins de randonnée. Concernant celui des Gorges de la Voueize, quelques arbres rendent un peu difficile le passage. La Communauté de Communes demande à la mairie de joindre les riverains dans le but d'ôter ces arbres gênants. Les riverains concernés ont été contactés par Madame le Maire.
- Mmes Maria DUSSAT et Nadine GAUSSE ont écrit à Madame le Maire et monsieur le Président de CAP Chambon pour signaler un balisage inapproprié dans les Gorges de la Voueize. Madame le Maire va se renseigner.
- Mme HAYEZ a adressé un courrier dont Madame le Maire donne lecture. La demande concerne le déblaiement d'une petite parcelle sous la place de la Cueille qui serait en indivision. Une demande de renseignements est en cours auprès des archives départementales

g) Divers :

- M. Julien MORA souhaite acquérir une parcelle en zone industrielle. Madame le Maire a demandé un certificat d'urbanisme au service instructeur départemental. La compétence économique ayant été transférée à la Communauté de Communes, le projet sera étudié en partenariat avec Creuse Confluence.
- L'association du Graf a demandé la salle des fêtes pour des cours de gym les mardis matin. Une convention sera établie.
- Le nouveau principal du collège, M. Alain RAPINAT, est venu rencontrer Madame le Maire et les adjoints. Madame le Maire propose d'offrir deux

masques aux collégiens et lycéens chambonnais. Pour les collégiens, l'information sera donnée par le collège et pour les lycéens, par voie de presse. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- Depuis cet été, Mme Marie Yvonne NORRE se charge de la fermeture de l'Abbatiale moyennant une indemnité annuelle de 434,00 €.
- Lotissement du Moulin Ferrare : Mme DUBOSCLARD, représentante de M. L'Architecte des Bâtiments de France, rencontrera Madame le Maire mercredi 23 septembre 2020 à 9h00. Le règlement sera revu avec les services de l'U.D.A.P. (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et les architectes.
- Un dossier pour les fouilles archéologiques préventives du futur lotissement a été envoyé à la D.R.A.C. qui a missionné l'I.N.R.A.P. (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) pour présenter son projet d'intervention.
- Rachat de prêt : en 2008, la commune a contracté un prêt auprès de la Banque Populaire pour la réhabilitation des logements au-dessus de la Caisse d'épargne ; le taux 4,75% est très élevé actuellement. Les banques locales ont été contactées pour le rachat de ce prêt : la Caisse d'Epargne propose un taux de 0,61% sur 8 ans et le Crédit Agricole 0,21% pour la même durée.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la proposition du Crédit Agricole.

- La M.S.A.P. (Maison de Services Au Public) se transforme en Maison France Service. C'est un nouveau label qui concrétise la fréquentation importante de notre bureau de Poste. Des travaux intérieurs sont en cours financés par la Poste. Quatre boîtes aux lettres accueillant les boîtes postales seront disposées sur le mur arrière de la poste. Demande pour un marquage « interdit de stationner » devant les boîtes aux lettres jaunes.
- Madame le Maire remercie les deux conseillers départementaux (M. Nicolas SIMONNET et Mme Marie-Thérèse VIALLE) qui ont obtenu le marquage horizontal de la route départementale Chambon-Budelière après des années de démarches.



- Le contrôle « radon » à la cantine sera effectué en octobre.
- La vente du bâtiment de la M.E.G.A. a été signée pour un montant de 500,00 €.
- Un terrain communal en haut de la Grande rue du Puy a été vendu.
- Mise en non-valeur pour un montant de 15,00 € concernant un jardin de la M.E.G.A.
- L'entreprise Auvergne Comm'Unique installée à côté de la Ressourcerie propose gratuitement le recouvrement de la voiture électrique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et remercie vivement ces nouveaux arrivants.
- Madame le Maire fait le bilan de cet été :
 - On note une augmentation de la fréquentation de notre bourg par les touristes mais aussi de la Creuse en général
 - Le garage du presbytère a ouvert avec succès ses portes pour accueillir des artistes locaux « les mains d'artistes ».
 - C.A.P. Chambon a maintenu le marché du terroir (sans repas) et deux concerts avec une bonne fréquentation.
 - Le Tour du Limousin a traversé Chambon au grand plaisir des spectateurs.
- Madame le Maire liste les animations prochaines :
 - *Journées du Patrimoine : samedi 19 et dimanche 20 septembre à 15h00 avec M. BRUNET et Mme CHENEY autour de l'abbatiale et de son trésor.
 - *Foire de la Toussaint proposée le mercredi 28 octobre 2020.
- Tournée des villages : les rendez-vous sont programmés dimanche 4 octobre, samedi 10 octobre, dimanche 25 octobre et samedi 7 novembre.
- Les rencontres des habitants du bourg seront planifiées à partir de janvier 2021.
- La commission patrimoine et culture se réunira mardi 29 septembre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 22 heures.



Tournée des villages des élus : à Marsat



Tour du Limousin : Les bénévoles/signaleurs recevaient les instructions devant la Mairie



Au petit Lut

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 novembre 2020 à huis clos, sous la présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Chauffage perception : choix de l'entreprise
- 2) Achat d'une rigoleuse
- 3) Proposition de vente à la commune du bâtiment Nicolaon (Faubourg de Limoges)
- 4) Demandes de subventions exceptionnelles (A.C.C.A., écoles)
- 5) Communauté de Communes : compétence urbanisme, convention personnel « école », convention personnel « assainissement », élection de deux délégués « déchets »
- 6) Synthèse des premières visites des villages
- 7) Point sur les jardins communaux route de Lépaud
- 8) Synthèse commission des travaux
- 9) Divers

M. Jean-Marc DURON, représentant la presse, assiste à la réunion.

1) CHAUFFAGE PERCEPTION - CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Chaudière :

Suite à une étude de la cellule « énergie » commandée au syndicat mixte fermé, il est proposé un chauffage avec chaudière aux granulés.

Trois devis ont été reçus (Ets PIZON n'a pas répondu).

- Ets ANDRE : 22 768,55 € H.T.
- Ets PAROTON : 22 197,32 € H.T.
- Ets LABOUESSE : 21 713,50 € H.T. (avec option de 1 475,00 € H.T. pour une économie énergétique supplémentaire).

La question de l'accès pour la livraison des granulés est posée : le secrétariat se renseignera.

Menuiseries bois ou alu :

Trois devis ont été demandés. L'entreprise NAUDON-MATHE a répondu : 27 345,36 € H.T.

pour des menuiseries en bois et 29 826,60 € H.T. pour des menuiseries en alu. Attente des autres devis.

Chaudière : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise LABOUESSE avec option.

Menuiseries : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour des menuiseries alu et donne pouvoir à Madame le Maire pour valider l'entreprise la moins disante.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'un montant de 53 015,10 € H.T. est le suivant :

- Subvention D.E.T.R. 35% (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 18 555,28 €
- Subvention A.D.E.M.E. (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) : forfait de 11 000,00 €
- Il resterait 23 459,82 € à la charge de la commune.





2) ACHAT D'UNE RIGOLEUSE :

Le matériel actuel, AGRAM, vieux de 30 ans, est hors service. La réparation s'élève à 3 664,75 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, un nouvel achat. Les entreprises MICARD et DESRET ont été contactées, elles proposent une rigoleuse de la marque Greffet.

- 5 900,00 € H.T. pour les établissements MICARD
- 5 700,00 € H.T. pour les établissements DESRET.

La marque AGRAM est disponible pour un montant de 4 099,00 € H.T. à Crocq.

Le Conseil municipal délègue M. Claude TOURAND pour demander à l'entreprise MICARD un devis pour une rigoleuse AGRAM. Cet achat étant urgent, le Conseil Municipal sera tenu au courant rapidement.

3) PROPOSITION DE VENTE À LA COMMUNE DU BÂTIMENT NICOLAON (FAUBOURG DE LIMOGES) :

Madame le Maire a rencontré M. et Mme NICOLAON et leurs deux fils le 28 septembre 2020 pour l'éventuel achat de leur bâtiment. Par courrier en date du 4 novembre 2020, la famille propose le prix de vente à 80 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas intéressé par cette proposition.

4) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- A.C.C.A. chambre froide : la commission des finances s'est réunie le jeudi 24 septembre 2020. Une subvention d'un montant de 540,00 € correspondant à 20% de la facture de réparation a été approuvée à la majorité (7 sur 11).

Le Conseil Municipal accepte ce montant à l'unanimité.

- Ecoles :
 - L'école élémentaire demande 500,00 € de subvention pour un séjour à Super Besse les 4 et 5 mai 2021. Le coût total est de 5 554,00 €, la Communauté de Communes donne 30,00 € par enfant.
 - L'école maternelle demande 600,00 € de subvention pour un séjour à Fouras. Le coût total est de 4 200,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution de ces deux subventions.

Pour information, Madame le Maire rappelle que les animations et achats concernant Noël sont à la charge de la commune (400 € de cadeaux pour les enfants de maternelle lors de la venue du Père Noël).

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Urbanisme : le Conseil Municipal vote à l'unanimité de conserver la compétence urbanisme.
- La convention de mise à disposition des employés communaux pour le service assainissement intercommunal incluant les prestations de services est approuvée à l'unanimité.
- La convention de mise à disposition de deux employées intercommunales sur le service cantine communale incluant les tarifs des prestations est approuvée à l'unanimité.

- La Communauté de Communes demande la désignation de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour la commission « gestion, environnement, déchets ». Messieurs Claude TOURAND et Didier GIRAUD sont volontaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Assainissement : M. Claude TOURAND, délégué communal à la commission assainissement, intervient "Creuse Confluence assainissement attire l'attention des conseils municipaux qui disposent d'un réseau urbain d'eaux pluviales sur le fait qu'ils vont devoir dans un avenir proche avoir à déterminer une clé de répartition pour ce qui concerne les réseaux unitaires. Cette clé de répartition pourrait prendre la forme d'une participation financière prise en charge sur le budget principal des communes. Diverses simulations ont été envisagées tant au sujet de l'entretien de ces réseaux que des amortissements techniques et intérêts d'emprunts ..affaire à suivre".

5 BIS) LOTISSEMENT DU PRÉ SAINT VINCENT :

Il reste un lot à vendre à 1,00 € le m² le long de la route. Dans la partie plus reculée du lotissement, deux lots sont viabilisés et peuvent donc être mis à la vente. Quel prix propose-t-on ?

Madame le Maire rappelle pour information :

- le prix des parcelles du lotissement du Moulin Ferrare a été fixé à 9,00 € le m².
- le prix des parcelles du lotissement du Pré Saint Vincent, il y a 20 ans, était de 14,80 € le m².
- elle propose le prix de 9,00 € le m².

Cette proposition est acceptée à la majorité (12 pour et 1 abstention).

6) SYNTHÈSE DES PREMIÈRES VISITES DES VILLAGES

7) JARDINS COMMUNAUX DITS DE LA M.E.G.A. :

Les quinze parcelles sont louées 20 € par an. Parmi elles, quelques-unes ne sont plus entretenues. Madame le Maire propose d'écrire aux locataires en les prévenant que la commune va les récupérer. Des demandes de jardins sont déjà en attente.

Le long de la rivière à droite du terrain, la digue menace de s'affaisser. Un poteau sera posé pour retenir la terre.

8) SYNTHÈSE COMMISSION TRAVAUX :

Places handicapées :

- La pharmacie, le bureau de tabac et la poste vont faire des travaux. Attendre la fin des travaux pour choisir les emplacements.
- Proche de l'église, place Massy : l'emplacement n'a encore pas été validé.

Demande de Véronique LEMARCHAND :

Pour faciliter l'entrée dans son domicile au n° 21 place Massy, l'étude d'une plateforme mobile sera envisagée avec la propriétaire.



City stade :

Une table type pique-nique en résine et des bancs seront achetés pour un montant de 2 000,00 €.

Vieille route de Budelière, impasse de M. et Mme FONTAINE :

Les travaux nécessaires de consolidation de la paroi rocheuse seront effectués par les employés communaux.



Travaux de maçonnerie des murs

Rue des Fossés n° 16 :

Monsieur Gérard GATIER souhaite prolonger son trottoir. Madame le Maire lui demande un courrier explicatif et lui rappelle que tout aménagement extérieur d'une maison doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à la Mairie.

Jeux square :

Un devis de terrassement du S.I.V.O.M. pour un montant de 4 408,32 € T.T.C. est accepté à l'unanimité. Le piquetage sera effectué par les élus vendredi 20 novembre.

Rue du Fort de la Motte :

En travaux actuellement par Eurovia.

Quincaillerie NORRE place du marché :

Madame le Maire a insisté auprès de l'entreprise Eurovia pour que ces aménagements attendus depuis longtemps soient rapidement effectués.

Grande rue du Puy :

Achat de bacs à fleurs pour la place de la Cueille. M. LEBRETON demande un système avec une clé pour descendre en voiture exceptionnellement chemin de la Gaité. Le Conseil Municipal refuse à la majorité (12 pour et 1 abstention).

Une borne incendie « perdue » est retrouvée pour moitié, l'autre moitié est « en cours de retour ».

9) DIVERS :

Maison ZAWORSKI 6, rue de la Brèche : elle est hypothéquée pour un montant de 2 765,00 €. Madame le Maire a demandé une remise gracieuse à la Trésorerie de Neuilly sur Thelle (60). L'entreprise SAINTEMARTINE a établi un devis pour poser une bâche d'un montant de 4 220,78 € T.T.C. Le devis est accepté à l'unanimité.

Maison RAPPERPORT 21, rue Taillandier : l'entreprise Batiyoueize fera au mieux pour sécuriser temporairement la toiture.

Terrain communal zone industrielle : suite à la visite des services de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), en date du 29 septembre 2020 en présence de M. Claude TOURAND, Madame la Préfète a adressé un courrier le 20 octobre 2020 à la commune par lequel elle demande de remettre ce terrain propre pour le 30 novembre 2020. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cela est fait. La législation indique que ce terrain est réservé aux services communaux dans des conditions strictes.

Cimetière : une partie du mur du cimetière s'est écroulée. L'entreprise NOIZAT, chargée de travaux d'enfouissement pour la fibre a creusé le long du mur. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de notre assurance.

La Bessède : M. Paul FRENCH souhaite construire un muret sur sa parcelle le long de la pêcherie. Il serait nécessaire de baisser un peu le niveau d'eau. L'accord lui est donné à l'unanimité.

Licence IV : M. David NOYE, gérant de La Cave du Broc, achète la licence IV des Estonneries. Il demande la remise gracieuse des trois mois de la licence louée par la commune, soit 225,00 €. Cette demande est acceptée à la majorité (11 pour, 1 non, 1 abstention).

Une association de commerçants est relancée. L'ancienne A.C.A.C. (Association des Commerçants et Artisans Chambonnais) devient l'U.C.A.C. (Union des Commerçants et Artisans Chambonnais). Le Président est M. David NOYE et le Vice-Président M. Jean-Michel NORRE. Ils ont des demandes par rapport à Noël :

- Utilisation des trottoirs
- Décoration de la grille de la Caisse d'Épargne

- Branchement électrique des décorations sur la borne du marché
- Pose de deux panneaux 2m x 3m au niveau des Estonneries et de la médiathèque

Ces quatre demandes sont acceptées à l'unanimité le temps des fêtes de fin d'année.

- Pose d'un calicot entre les deux arbres place Aubergier

Cette demande, à proximité de l'abbatiale classée monument historique, est refusée à l'unanimité suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un devis pour élaguer le platane place Massy a été demandé. Le montant de 240,00 € est accepté à l'unanimité.

Personnel :

- L'agent responsable de la cantine en arrêt maladie est remplacée par des employées communales. Madame Danièle ROUSSILLAT surveille les enfants dans la cour de l'école primaire entre 12h30 et 13h30. Madame le Maire la remercie chaleureusement.
- Un employé communal à la cuisine du collège en arrêt maladie, est remplacé par une personne qui connaît déjà le poste.
- Le personnel communal reçoit, chaque année, un bon cadeau de 30,00 € pour Noël. Madame le Maire propose 40,00 € utilisable chez les commerçants chambonnais volontaires. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité. Rappel : le supermarché est sollicité pour les bons offerts aux aînés.

Déjections canines : l'arrêté pris le 30 septembre 2019 sera envoyé à tous les propriétaires de chien. Madame le Maire y ajoutera un courrier.



Tout le nécessaire pour les déjections de nos chiens.





Deuxième confinement :

- Les trois élus référentes ont repris les contacts des habitants isolés par téléphone. Ces personnes se plaignent surtout d'ennui.
- Un courrier a été adressé à Madame la Préfète pour soutenir les commerces et une copie a été distribuée à chaque commerçant.
- Des masques confectionnés par les bénévoles ont été distribués aux élèves chambonnais du collège puis à tous ceux de l'école élémentaire. Madame le Maire remercie madame Muriel BOUCHARD qui a réajusté tous ceux donnés en élémentaire.

Madame le Maire est invitée par FR3 Limousin vendredi 27 novembre pour un passage à l'antenne qui sera diffusé le 29 novembre à 11h30 sur le thème « confinement en milieu rural ».



Sur le plateau FR3 Limousin

Courrier des Bambis : Les chambonnais sont invités à soutenir le projet d'une seule association regroupant les Bambis et les Petits Filoux d'Evaux les Bains. Les bénévoles sont essouffés dans les deux associations. Les deux structures resteraient distinctes dans leur localisation mais seraient gérées par une seule association.

La gouttière de la tour dans le jardin public est à changer. Le devis de FRENCH'RENOV s'élève à 3 709,23 € T.T.C., il est accepté à l'unanimité. Le travail s'avère compliqué par rapport à la couverture en bardeaux de châtaigniers.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Problème madame TILBURY : elle vit dans un logement insalubre, une bâche a été installée sur son toit qui s'est écroulé (305,40 € pris en charge par la commune). Elle ne souhaite pas partir, elle veut vivre et mourir dans cette maison. Madame le Maire a résumé les interventions municipales dans un courrier qui sera envoyé aux différents services concernés.

Le Crédit Agricole, par l'intermédiaire de M. Fabrice BOUREILLE, a fait un don de 15 000,00 € via la Fondation du Patrimoine pour l'église. Le Conseil Municipal le remercie vivement. Une cérémonie sera à nouveau programmée ultérieurement, celle prévue a été annulée suite au second confinement.

Le marché de Noël, initialement prévu le 19 décembre 2020, est annulé.

Camping : les travaux sanitaires PMR vont reprendre. Un rafraîchissement en peinture serait souhaitable.

Voiture communale :

Madame le Maire remercie Auvergne Comm'unique qui l'a « habillée » gratuitement.

Orange : le pylône serait fonctionnel le 26 novembre 2020. Enfin !

La séance est levée à 22h30.



Noël 2021 :
Tous, Elus et employés municipaux à l'œuvre !



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 janvier 2021 à huis clos, sous la présidence de Madame Cécile CREUÇON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Petits villages de demain
- 2) Choix des routes à refaire
- 3) Repas des aînés
- 4) Point sur le lotissement, terrains à vendre
- 5) Point sur les travaux en cours
- 6) Personnel
- 7) Communauté de Communes : compétence « transport à la demande »
- 8) Vente d'un bien de section à L'Age
- 9) Divers

Remerciements : Madame le Maire remercie :

- Benjamin et Sara du Bistrot d'Autrefois pour le don du sapin de Noël



- Olivier NORE et son tracteur et Didier GI-RAUD pour avoir participé à l'élévation du sapin
- Olivier NORE pour le nettoyage à la croix du « Chez »
- Claude STEINER et son tracteur pour être intervenu route de Gouzon lors d'un accident de camion
- Danielle ROUSSILLAT pour son bénévolat à l'école (COVID)
- Madame COUTEL, perceptrice, qui renonce à son indemnité de confection de budget pour 2020
- Bienvenue à notre kiné Monsieur Cosmin BARBU

1) PETITES VILLES DE DEMAIN :

Madame le Maire fait part de sa surprise après avoir appris par la presse qu'il existait pour notre département un nouveau label appelé « petites villes de demain » et qu'apparemment la ville de Chambon n'avait pas été retenue, ni même proposée. Différentes interventions ont été aussitôt entreprises par madame le Maire auprès des services préfectoraux (Monsieur le Sous-Préfet et Madame la Préfète). Lecture est faite de la longue lettre que Madame le Maire a adressée à Madame la Préfète argumentant qu'un bourg centre aussi touristique et dynamique que Chambon ne pouvait être écarté de ce dispositif. Pour information, sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence, seules les communes de Boussac, Eaux les Bains et Jarnages ont été retenues.

Madame le Maire remercie M. Nicolas SIMONNET, Président de la Communauté de Communes, qui a inclus d'office Chambon parmi la liste des communes de Creuse Confluence intégrant ce dispositif.

Nous attendons avec impatience le résultat de cette démarche avant de savoir si nous allons poursuivre notre requête.

2) CHOIX DES ROUTES À FAIRE :

La commission des routes s'est réunie le 22 décembre 2020 et a sélectionné principalement quatre routes à refaire en tiers ou en portions :

- **Villemoleix** : tout ou partie
- **Bordmontgeau** : village
- **Maurissard** : terminer les secteurs
- **Rière** : idem
- **Vieille route de Budelière** : petits travaux en attendant la réfection complète du quartier.

Un cahier des charges a été établi et quatre entreprises consultées : SIVOM, PONZO, EUROVIA et COLAS. Ces devis nous permettent de faire des demandes de subventions.

Dans le cadre de ces offres, Madame le Maire se charge de contacter l'entreprise EUROVIA afin de lui demander de

terminer les différents chantiers entrepris dans la commune avant que leur offre soit examinée.

Monsieur Claude TOURAND explique que le village de Bordmontgeau pourrait bénéficier de ces travaux tout au moins partiellement lorsque le matériel serait sur place (environ 100 mètres de linéaire). Les chemins de Courbanges à Villemoleix et d'Enleix posent problème : les matériaux employés (agrégats du barrage du Chat-Cros) ne s'intègrent pas dans le sol. Des devis seront demandés pour les rendre plus praticable.

3) REPAS DES AÎNÉS :

Du fait des conditions exceptionnelles (COVID), Madame le Maire indique qu'il n'est pas envisageable de réunir les aînés pour le repas traditionnel et propose de réfléchir ensemble sur une autre forme de cadeau. Après discussion, le Conseil Municipal propose un bon d'achat de 25 € par ménage, valable pendant quatre mois dans les trois restaurants Chambonnais et le supermarché. Cette formule sera proposée aux trois restaurateurs pour acceptation.

4) POINT SUR LE LOTISSEMENT, TERRAINS À VENDRE :



**Fouilles Archéologiques :
Lotissement Moulin Ferrare**

Lotissement : des fouilles archéologiques se terminent vendredi soir 29 janvier 2021. Apparemment aucun vestige n'a été trouvé, ce qui va faciliter la mise en place de la suite du programme.





Par ailleurs, les agents communaux ont beaucoup travaillé à nettoyer cette parcelle, principalement les anciens jardins. Le projet « COLEOPTER » d'implantation d'une nouvelle garderie au sein du lotissement est en cours d'étude.



Lotissement Moulin Ferrare

Terrains à vendre :

a. *Pré Saint Vincent* : le terrain en bord de route est à nouveau disponible et remis à la vente dans les mêmes conditions que la première fois.

b. *Grande rue du Puy* : l'acheteur d'une des parcelles ne répondant plus, un nouvel acquéreur a déjà déposé un certificat d'urbanisme. Il réglera sa part pour le bornage.

c. *Logements à louer* : deux logements disponibles ont été mis à la location sur le « bon coin ». Celui situé au-dessus de la Caisse d'Épargne a trouvé preneur immédiatement.

5) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Roto trancheuse :

Lors de sa dernière réunion, la commission a retenu le modèle AGRAM. Les Ets Micard sollicités n'étant pas en mesure de nous fournir cette marque, ce sont les Ets RIERA à Crocq qui ont été retenus pour la somme de 4 613,00 € H.T. La machine sera disponible début février. Les agents municipaux iront la prendre en déposant l'ancienne en dépôt vente.

Jeux du square :

Ils sont posés et le contrôle de sécurité a été effectué.

Travaux en régie (agents communaux) :

a. Beaucoup de temps passé au nettoyage du lotissement Moulin Ferrare.



Elagage Place des Platanes



Travaux de Maçonnerie



Plantation Fleurs derrière la Poste



Maria Dussat et Muriel Bouchard aident les employés municipaux.

b. La croix située à l'intersection de l'avenue Georges Clemenceau et de la rue Germeau Barailon est installée à la grande satisfaction des habitants voisins qui se sont engagés à l'entretenir et à la fleurir.

- c. Le mur écroulé de soutènement du sentier qui part vieille route de Bude-lière a été remonté.
- d. Le mur du cimetière partiellement écroulé est remonté.
- e. Le mur « Aubelle » a fait l'objet de consolidation.
- f. Nombreux arbres morts tombés dans les chemins communaux ont été coupés et retirés.
- g. Les peupliers de la pêcherie de Saint Sornin menacent de tomber sur la voie publique : ils devront être coupés.
- h. Actuellement, les agents effectuent manuellement les saignées sur les routes communales.

Autres travaux :

- a. Le mur de soutènement de la pêcherie de la Bessède est en mauvais état : il faudrait prévoir un dispositif de grosses pierres afin que les engins agricoles et les véhicules ne roulent pas trop près. La chaussée sera reprise l'été lorsque le niveau le permettra.
- b. Chaufferie perception : les Ets Labouesse ont été retenus pour le remplacement de la chaudière. Il faudrait qu'elle tienne jusqu'aux beaux jours car il est nécessaire d'arrêter le chauffage deux à trois semaines.
- c. La mairie a reçu une lettre de plaintes de remontées d'odeurs place Aubergier. Un couvercle métallique jointé sera posé sur cette bouche d'égout qui ne recueille pratiquement pas d'eau de pluie.
- d. Travaux non terminés Grande rue du Puy : trottoir « Rochette », maçonneries diverses, panneaux de signalisation à poser, gouttières et descentes d'eau à repositionner, goudronnage du haut du petit chemin de la Gaité (maison Beaujon), récupération de la borne à incendie.
- e. Rue de la Couture : reprise des calades et pose d'un drain d'évacuation.
- f. Rue de la Promenade : pose d'une bouche d'évacuation EP trottoir NORRE.
- g. Place Massy : reprise du trottoir et des calades.
- h. Rue du Faubourg St Martial : reprendre le caniveau et les calades n°33 et 35.



i. La conduite d'eau principale entre Chambon et Thaury va être changée. Est-il judicieux, dans le cadre de ces travaux, de faire poser une borne à incendie pour le village de Thaury ? Dossier en attente.

6) PERSONNEL :

- a. Mme Muriel BRUN est temporairement détachée à la cantine pour aider le service plus lourd en raison des contraintes Covid, pour une heure trente prise sur son temps de ménage.
- b. M. Robert MERCIER est en arrêt maladie jusqu'à fin février
- c. Mme Sylvie ROUGERON a été acceptée à la demande de médaille pour 35 années de bons et loyaux services à la commune.
- d. M. René BAILLOT recevra la médaille pour ses trente années passées au conseil municipal.
- e. Pour ces médailles, une cérémonie sera organisée ultérieurement.

7) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE :

L'ancienne communauté de communes du pays de Boussac possédait, avant la fusion (loi Notre), la compétence transport à la demande. Creuse Confluence ne souhaitant pas reprendre et étendre celle-ci au reste du territoire, le Conseil municipal doit se prononcer. Vote : oui à l'unanimité pour restituer cette compétence aux communes concernées (Boussac).

8) VENTE DE BIEN DE SECTION :

Un couple d'Anglais souhaite acquérir une maison dans le village de L'Age. Il s'avère que les anciens propriétaires avaient, depuis longtemps, construit un abri léger sur une parcelle près de cette maison, ignorant qu'il s'agissait d'un bien de section. Madame le Maire propose de régulariser cette situation et de vendre cette parcelle de 86 m² aux nouveaux acquéreurs à un euro le m².

Accepté à l'unanimité. La procédure sera lancée.

9) DIVERS :

a. Rière : lettre de madame GAUMET, propriétaire à Rière, qui remercie la commune pour le nettoyage du chemin communal. Par ailleurs, elle fait remarquer que la route communale qui conduit à sa ferme est en mauvais état et inondée. La commission qui s'était rendue sur place avait constaté le problème qui porte sur environ trente mètres et une intervention sera faite dans ce sens dans le cadre des travaux routiers. Quant au chemin de terre qui dessert les champs et se termine à sa ferme, la commission se rendra sur place.

b. Pompiers : les pompiers ont reçu un camion incendie neuf. Dans l'attente de sa mise en service définitive, il stationne dans le garage qui appartient à la commune dans le terrain du lotissement du Moulin Ferrare.



c. Madame TILBURY : tous les services du département sollicités suivent avec attention la situation de cette personne en difficulté. Un dossier de demande d'aides a été fait par les services sociaux afin de réparer son logement. Dans cette attente, une bâche a été posée. Les relations sont rendues compliquées du fait du manque de coopération de madame Tilbury.

d. Télévision : certains usagers ont des problèmes de réception par l'antenne. L'A.N.F.R. (Agence Nationale des FRéquences) propose de solutionner individuellement le problème en posant un filtre sur chaque antenne. Cette difficulté est apparue suite à la mise en service du pylône Orange aux Combes. La commune souhaite que Orange prenne ses responsabilités et résolve le problème dans sa globalité. Des démarches sont en cours pour cela.

e. Cantine scolaire : cause COVID, les enfants de l'école maternelle déjeunent à 11h45 puis nettoyage complet pour accueillir l'école élémentaire à 12h30. La semaine dernière, deux enfants étaient testés positifs. L'ARS a fait le nécessaire.

Les dosimètres radon ont été retirés hier et le rapport sera fourni dans un mois.

f. Jardins route de Lépaud : suite au courrier qui a été adressé à chaque locataire de jardin, il ressort que 14 parcelles sur 16 sont louées. Il en reste donc 2 de libres. Des travaux ont été effectués pour maintenir la berge de la rivière. D'autres travaux sont prévus dès que le temps le permettra.

g. Guirlandes de Noël : sur les 384 filaments qui composent les cascades des lampadaires avenue Clémenceau (achetées en 2017), 250 sont grillées. Une demande sera faite auprès du fournisseur.

h. Désherbant : les anciens désherbants sont interdits. La commune qui a, depuis longtemps, signé un protocole « zéro pesticide », doit utiliser exclusivement des produits bio homologués qui sont très chers. A titre d'exemple, pour traiter le cimetière, le boulodrome et le stade, le coût s'élève à 2 000 € par an. Malgré nos sollicitations, une seule entreprise a répondu à notre demande.

i. Gendarmerie : le logement du 2^{ème} étage du casernement est particulièrement froid. La commune s'est rendue sur place. Plusieurs problèmes sont apparus : des radiateurs électriques défectueux et un problème de VMC. Il faut prévoir le remplacement des bouches qui ne fonctionnent plus. Un technicien sera sollicité rapidement.

j. Poste : la poste prévoit des travaux de réfection du bureau du 12 mars au 13 avril 2021. Durant cette période, le guichet sera fermé au public. La Poste sollicite la commune afin de mettre à sa disposition une salle qui permettrait aux usagers de la MSP de continuer à bénéficier des services. Quant





aux autres services, ils seraient confiés aux facteurs. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise à disposition de la salle George SAND. La mise en application devra être précisée par les services de la Poste.

k. Place handicapé : monsieur Gilbert DECARD a adressé une lettre à la mairie par laquelle il demande que soit créée une place handicapée sur le petit parking proche de son domicile. Un programme de stationnements réservés aux personnes handicapées est en cours d'élaboration sur les différentes places Chambonnaises. Un courrier lui sera adressé.

l. Clé de l'abbatiale : monsieur HOULBREQUE a ajusté la clé de l'abbatiale fabriquée par monsieur Claude TOURAND. Elle fonctionne désormais dans les deux sens.

m. Demande de manœuvre militaire : Madame le Maire est saisie d'une demande de la BA 123 d'Orléans qui souhaite effectuer des manœuvres militaires du 27 février au 02 mars 2021 sur le territoire de la commune. Autorisation acceptée à l'unanimité.

n. Lettre du principal du collège : Monsieur RAPINAT, principal du collège, souhaite organiser un forum sur les nouvelles technologies et prévoit le vol d'un drone. Il sollicite l'autorisation. La Direction de l'Aviation Civile contactée par la mairie précise que pour faire voler un aéronef au-dessus du collège, le certificat d'aptitude spécial du pilote suffit. Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

o. Chemins de randonnées : Madame Maria DUSSAT, monsieur Nicolas BESSON et monsieur Claude TOURAND ont assisté à une réunion de Creuse-Confluence Tourisme à Gouzon. C.C Tourisme souhaite développer le tourisme à travers les chemins de randonnées et éditer un nouveau rando-guide. Pour cela, une étude a été menée l'été 2020 afin de sélectionner les chemins qui correspondent le mieux aux critères choisis. Seuls cinq circuits sur Chambon sont retenus. Ils seront entretenus et balisés par C.C. Tourisme. Par contre, les sentiers non retenus sont restitués aux communes qui désormais assureront l'entretien et le balisage. Il est nécessaire de voir avec CAP Chambon comment prendre en compte cette situation.

p. Maison Zaworsky : une bâche a été posée à la demande de la commune pour faire cesser le péril et les nuisances, dans l'attente de la finalité du dossier d'acquisition et des réparations définitives qui interviendront plus tard.

Grands projets futurs :

Madame le Maire expose quelques pistes pour les prochains travaux à venir en 2021 et réflexions pour 2022 et plus.

2021

- Éclairage jardin public/abbatiale avec le SDEC (40 000 €)
- Église : les travaux nef sud vont commencer (200 000 €). Des retards avec l'A.M.H. sont constatés. Madame le Maire a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à monsieur PRUNET, architecte, pour accélérer le démarrage des travaux. La souscription avec la Fondation du Patrimoine est toujours en cours.
- Jardins terrasses : remontage des murs par une association de réinsertion. Nous avons déjà une enveloppe de subvention de 20 000 €. On attend les devis.
- Signalétique des endroits remarquables du petit patrimoine
- Creusalis : lancement des travaux des cinq maisons.
- Début des travaux d'aménagement du lotissement.

2022

- Salle des fêtes : travaux de rénovation nécessitant l'intervention d'un architecte. Lancement 2021 pour travaux 2022.
- Travaux d'aménagement et de mise en valeur du centre bourg dans le quartier du « Fort de la Motte », Vielle Route de Bude-lière et Petite rue du Puy : enfouissement des lignes, réfection des réseaux, aménagement paysager.
- Nouveau local technique pour les agents communaux.

Questions diverses.

- Monsieur Nicolas BESSON fait remarquer que la façade de la maison très ancienne au 8 Rue Saint Martial menace de tomber et demande si le propriétaire est identifié. La réponse est oui, c'est une des plus anciennes maisons (commerce) de Chambon encore dans son état d'origine, le propriétaire est connu mais malheureusement il ne dispose pas des fonds nécessaires pour sa remise en état.
- Monsieur Claude TOURAND demande où en est le dossier de demande de placement de la commune en catastrophe naturelle sécheresse. Le dossier est complet, il est en cours d'instruction par la commission nationale. Le secrétariat de Mairie est chargé de se renseigner.
- Monsieur Nicolas BESSON nous fait part de sa vision pour l'élaboration du site internet de la mairie ; il expose le problème : une trentaine de rubriques à 5 heures de travail cela fait beaucoup de temps à y consacrer. A cela s'ajoute le travail du prestataire. Que faire ? Une discussion s'ouvre, pourquoi ne pas solliciter la commission communication à raison de 3 ou 4 heures par semaine ? Un beau site pro, selon Nicolas, coûterait entre 10 000 € et 13 000 €. Madame le Maire ne ferme pas la porte... A suivre.
- Madame Nadine GAUSSE demande la parole pour dire qu'elle travaille toujours sur le petit patrimoine et qu'elle rencontre des problèmes de retard à cause du Covid mais qu'elle travaille.

L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, Madame le Maire clôt la séance à 21h30.





Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 mars 2021 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Comptes administratifs 2020
- 2) Comptes de gestion 2020
- 3) Petites Villes de Demain
- 4) Projet de parc éolien sur le territoire des communes d'Euvaux Les Bains et de Fontanières
- 5) Jardins Terrasses
- 6) Demande d'achat de terrain
- 7) Site Internet
- 8) Divers

1) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2020 :

Lotissement :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente le compte de gestion et le compte administratif 2020 du lotissement. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 5 440,06 € et le montant des recettes à 5 440,00 €. Le résultat de fonctionnement du lotissement est égal à -0,06 €. Avec un résultat antérieur reporté de 0 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à -0,06 €.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 10 961,08 € et le montant des recettes à 0 €.

Le résultat de l'investissement du lotissement s'élève à - 10 961,08 €. Avec un résultat antérieur reporté de +31 357,28 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +20 396,20 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif 2020 du lotissement sont votés à l'unanimité.

Zone Industrielle :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2020 du bâtiment de la zone industrielle. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 2 831,18 € et les recettes à 5 436,88 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à +2 605,70 €. Avec un solde antérieur reporté de 69,88 €, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement s'élève à +2 675,58 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14 343,12 € et les recettes à 32 053,69 € d'où un résultat excédentaire de +17 710,57 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 29 332,07 €, d'où un besoin de financement de 11 621,50 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle sont votés à l'unanimité.

2) BUDGET PRINCIPAL :

Madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 705 311,20 € et les recettes à 871 389,71 € d'où un résultat excédentaire de +166 078,51 €. Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à +166 078,51€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 501 912,61 € et les recettes à 674 931,41 €, d'où un résultat excédentaire de +173 018,80 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 41 809,23 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +131 209,57 €. Au 31 décembre 2020, les restes à réaliser s'élèvent à 99 830 € en dépenses et à 177 131 € en recettes d'où un solde d'exécution cumulé de +208 510,57 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal sont votés à l'unanimité.

3) PETITES VILLES DE DEMAIN :

Petites Villes de Demain est un programme national, les communes retenues sont ciblées par la Préfecture.

Au sein de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quatre communes avaient été retenues : Euvaux les Bains, Gouzou, Jarnages et Boussac. Grâce à l'intervention de Madame le Maire, Chambon a pu intégrer ce label. Ce programme a pour objectif de travailler sur des points de revitalisation des centres bourg ; la 1ère phase étant un programme d'ingénierie.

Une fiche de présentation de la commune a été réalisée avec l'aide du Syndicat Mixte Est Creuse.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec les différents intervenants : Préfecture, Département, Région, Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

4) PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'EUVAUX LES BAINS ET DE FONTANIÈRES :

Madame Le Maire présente le projet qui prévoit deux éoliennes sur la commune d'Euvaux les Bains et une sur la commune de Fontanières. Une enquête publique est en cours. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre ce projet.

5) JARDINS TERRASSES :

20 000 € de fonds européens et régionaux ont été réservés pour la remise en état des jardins terrasses. Le Service d'Insertion de la Creuse s'est rendu sur place accompagné d'élus pour évaluer la restauration des murs en pierres sèches, escaliers inclus, pose de deux terrasses en bois et végétalisation. Le montant des travaux s'élève à 24 000 € T.T.C.

La réfection du cabanon coûterait 775,50 € T.T.C.

Des élus proposent de prévoir le passage de gaines électriques pendant les travaux.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

6) DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS :

Monsieur Bernard BOURIQUET souhaiterait acquérir deux parcelles près de chez lui pour entreposer du bois.

Les élus se rendront sur place avant de prendre une décision.





7) SITE INTERNET :

Le site actuel de la mairie est obsolète. La commission a travaillé sur un nouveau projet. Trois prestataires ont été sollicités et la société Centre France qui est intervenue sur plusieurs communes a été retenue. Le coût s'élèverait entre 2 000 et 3 000 € et l'abonnement mensuel entre 25 et 30 €.

Monsieur JABRAUD, commercial à Centre France, viendra présenter différentes options lundi 29 mars à 10 heures.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour choisir l'offre la mieux adaptée.

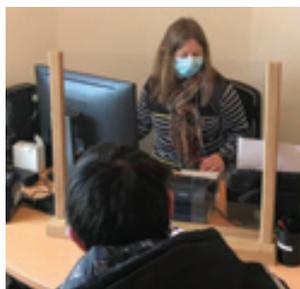
8) DIVERS :

a) Lotissement du Moulin Ferrare : le premier permis d'aménager déposé par l'architecte a été refusé pour des problèmes de réseau d'assainissement et de récupération des eaux pluviales. Après discussion, la DDT a levé ses refus et l'architecte prépare le nouveau permis et travaille parallèlement sur le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et d'appel d'offre.

b) Cantine : le lave-vaisselle a été changé dans l'urgence pour un montant de 3 817,66 € T.T.C.

Les analyses effectuées cet hiver révèlent un taux de radon supérieur à la norme. Le Cabinet Larbre, spécialisé, a été contacté pour définir les travaux à réaliser.

c) Personnel : un agent communal est en arrêt maladie jusqu'au 30 avril, un autre agent communal vient les mercredis pour compenser cette absence.



*Salle des Passeports/
Cartes d'identités*

d) Salle des passeports et cartes nationales d'identité : Madame le Maire remercie monsieur Didier GIRAUD qui a fait les peintures.

L'entreprise CADILLON doit venir poser le revêtement de sol.

e) Routes : le Conseil Départemental a prévu la réfection de la Route Départementale 917. La question se pose de sécuriser l'entrée de Chambon sur cette route, travaux à la charge de la commune : matérialiser la bande axiale, miroir et ralentir la vitesse.

f) Une habitante décédée n'a pas les moyens financiers, ni d'héritier, pour régler ses obsèques. La commune doit les prendre en charge.

g) Gendarmerie : des travaux d'électricité ont été réalisés dans les logements de fonction des gendarmes pour 2 000 €.

Rue de la Brèche



h) Pour information, Enedis est à l'origine d'importants travaux de voirie pour l'enfouissement de câbles haute tension pour relier les panneaux photovoltaïques de l'aérodrome de Lépaud au central EDF d'Evaux-Les-Bains.

i) Grande Rue du Puy : les travaux sont terminés, on attend le mobilier urbain. Les réserves ont été levées pour les entreprises CARRE et le SDEC.

j) Chauffage de la garderie : la chaudière sera changée rapidement par l'entreprise LABOUESSE, les employés municipaux vont protéger et sécuriser les lieux.

k) Le dernier terrain du lotissement du Pré Saint Vincent est en cours de vente chez le notaire de Chambon sur Voueize.

l) Les logements communaux situés au-dessus de la Caisse d'Épargne et de la pharmacie sont loués.

m) Camping : il est nécessaire d'informatiser la gestion du camping municipal. Un logiciel sera acheté chez 3D Ouest ainsi qu'un terminal de paiement. Un compte de dépôt de fonds au Trésor sera ouvert pour le paiement des droits de place par carte bleue. La gestionnaire du camping suivra une formation pour le fonctionnement du logiciel.



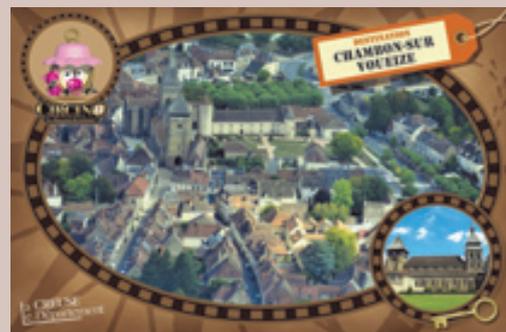
*Pascale, gardienne du Camping
et son nouvel équipement
informatique.*

À VOUS DE JOUER

Depuis quelques mois, il est possible de découvrir la Creuse en s'amusant ! En partenariat avec le Conseil Départemental, la société Créacom Games a lancé la version Creuse du jeu de société « Circino, le chasseur de trésors ».

Un jeu intergénérationnel, sans questions et sans connaissances particulières. C'est le principe du jeu « Circino, le chasseur de trésors » qui propose, à travers un tour (non exhaustif) de sites ou lieux emblématiques et patrimoniaux, de (re)découvrir un territoire, un département, une ville, tout en s'amusant. But du jeu : retrouver les 2 pastilles « objectif » en allant fouiller dans les coffres avec comme seules armes, le dé et son sens de l'aventure (mémoire). Et la Creuse a elle aussi, désormais son jeu, où figurent 36 communes, dont Chambon !!!

**Vous pourrez vous procurer ce jeu à la Quincaillerie
Droguerie Cadeaux NORRE : 5, pl du Marché,
23170 CHAMBON/VOUEIZE - 05.55.82.14.12**





o) Devis d'Atelier Comm'Unique : création de 10 panneaux de 1m X 1,5m en aluminium pour 1200 € HT. Ces panneaux de reproduction de photos anciennes de Chambon seront posés sur des places emblématiques. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire d'adapter le devis aux décisions de la commission.

La séance est levée à 21h45.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 avril 2021 sous la Présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Budgets primitifs 2021
- 2) Taux d'imposition
- 3) Subventions aux associations
- 4) Suppressions de régies
- 5) Tarifs camping
- 6) Remplacement photocopieur Mairie
- 7) Groupement de commandes combustibles et carburants proposé par le Conseil Départemental
- 8) Divers

1) BUDGETS PRIMITIFS :

Budget primitif de la zone industrielle : le budget primitif de la zone industrielle s'équilibre à 9 407,00 € en fonctionnement avec une participation du budget principal s'élevant à 4 426,00 €.

En investissement, le budget primitif de la zone industrielle s'équilibre à 11 622,00 €.

Budget primitif du lotissement : le budget primitif du lotissement s'équilibre à 325 171,00 € en fonctionnement et 330 821,00 € en investissement avec un emprunt maximum de 310 425,00 €.

Budget primitif principal : en fonctionnement, le budget primitif s'équilibre à 1 058 142,00 € et en investissement à 1 126 806,00 € avec un emprunt si nécessaire de 188 327,00 €. Le budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition.

2) TAUX D'IMPOSITION :

L'Etat a supprimé la taxe d'habitation des résidences principales. En compensation, les communes se voient attribuer la part de taxe foncière anciennement versée au Département, soit 22.93% pour la Creuse en 2020. Cette part sera ajoutée à la part communale existante de 16.90%. La taxe foncière bâti est donc désormais de 39.83%.

La taxe foncière non bâti est inchangée soit 55.35%.

Après discussion, le Conseil Municipal vote le maintien des taux à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commission finances s'est réunie le 7 avril 2021. Au regard de la situation sanitaire qui a induit une absence d'activités pour la plupart des associations, une discussion a été ouverte sur le montant des subventions à accorder. Il est proposé la même procédure qu'habituellement : une demande sera donc envoyée à chaque association. La commission se réunira ensuite pour les examiner.

4) SUPPRESSION DES RÉGIES :

A la demande du Trésor Public, les régies sont supprimées à l'exception de la régie du camping. Madame Amandine GOUY-ROBY, secrétaire, était défrayée pour un montant de 110,00 € brut par an. Le montant d'indemnité de régisseur octroyé à Amandine GOUY-ROBY sera transféré dans le cadre du RIFSEEP.

5) TARIFS CAMPING :

Afin de s'aligner sur les tarifs d'autres communes, Madame le Maire propose une nouvelle tarification :

Prestation	Tarif TTC par jour
Campeur adulte	2,00 €
Enfant de moins de 10 ans	0,80 €
Véhicule	1,20 €
Emplacement (caravane, tente)	1,50 €
Emplacement camping-car	3,00 €
Chien et chat	0,50 €
Lave-linge	2,00 €
Garage mort	1,00 €
Branchement électrique	3,00 €
Borne sanitaire camping-car	2,00 €

Acceptés à l'unanimité.

6) PHOTOCOPIEUR :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un photocopieur neuf auprès de la Société C'PRO SUD pour 2 995,00 € HT. L'utilisation de l'ancien photocopieur sera étudiée lors de la commission subventions aux associations.

7) GROUPEMENT DE COMMANDE DE COMBUSTIBLES

Le Conseil Départemental propose aux collectivités un groupement de commande pour l'achat de combustibles.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le groupement d'achat. Les établissements MICARD continueront de fournir les combustibles nécessaires à la commune.

8) DIVERS :

- Monsieur Bernard BOURRIQUET souhaite acquérir deux parcelles (1855 m²+855 m²) pour entreposer du bois en dessous de sa propriété. La commission s'est rendue sur les lieux et a rencontré M. BOURRIQUET. Sa demande a été mise aux votes : contre 6, pour 7.





Le Conseil accepte donc cette vente. Madame le Maire lui demandera de faire une proposition de prix.

- Madame TILBURY : sa toiture sera refaite, prise en charge financière par le Conseil Départemental dans le cadre d'une procédure habitat insalubre. Madame le Maire devra prendre un arrêté de péril.
- Madame le Maire a autorisé M. Gérard CHAPUT à mettre temporairement ses moutons sur le terrain du futur lotissement Ferrare.
- Une demande pour effectuer un Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) d'une durée de 90 heures auprès des services municipaux a été déposée par l'administration pénitentiaire. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- M. GUILLEMOT, nouveau propriétaire de « La Ribière », souhaite organiser une cérémonie au monument aux morts le 25 avril pour commémorer les déportés. La commune achètera une gerbe.
- Commissions :
 - a) Vaccination : mesdames PIERRON, GAUSSE et DUSSAT qui avaient déjà pris contact avec des personnes isolées, ont travaillé en partenariat avec les médecins FAGADAR et SCHNEIDER, sur une demande de la Préfecture qui ouvrirait une journée de vaccination à Gouzon. Au total, 120 chambonnais de plus de 75 ans ont été contactés. Beaucoup ont déjà été vaccinés. Vingt-deux ont eu leur place à Gouzon. Les élus ont organisé les modes de transport.
 - b) Commission « communication » : mesdames BOUCHARD et GAUSSE et monsieur BESSON avancent bien sur le site internet : 30 associations et 26 commerces chambonnais ont été contactés. La proposition commerciale de Centre France va arriver et sera signée.
 - c) Commission « patrimoine » : madame GAUSSE résume le travail effectué par la commission quant au choix des vieilles cartes postales pour la création de panneaux par « l'atelier Communic ». Elle remercie les personnes qui ont prêté des documents.
 - d) SIVOM : monsieur Claude TOURAND explique la situation du SIVOM. Il manque 100 000 € pour boucler le budget. Le personnel se compose de cinq personnes à temps plein.
 - e) Commission « routes » : la commission s'est réunie pour déterminer les entreprises à retenir. Des devis supplémentaires sont demandés pour la rénovation de places dans le bourg et la création d'un plateau de ralentissement route de Lépaud.
- Horizons 2022 : Madame le Maire évoque des projets :
 - Local des cantonniers : réhabilitation ou construction ?
 - Salle des fêtes : toiture, huisseries, isolation phonique
 - La poste : huisseries, escalier, chauffage.
 - Quartier « Fort de la Molte », Vieille route de Budelière, Petite rue du Puy : nouvelle tranche d'aménagement du centre bourg.
 - Creusalis : construction de cinq maisons individuelles.
 - Garderie et le programme « COLEOPTER » avec construction d'un nouveau bâtiment.

- Ancien hospice : projet de rénovation porté par la Com Com avec le concours de l'EHPAD qui prendra à sa charge les travaux de nouvelle toiture. Une fois les travaux terminés, la commune prendra en charge la gestion des sept logements pour personnes âgées qui pourraient bénéficier de la proximité des services de l'EHPAD.

- Zone industrielle : Madame le Maire a rendez-vous avec la Com Com le 13/04/2021 pour étudier des projets d'installation d'entreprises

- Petites Villes de Demain : projet centré sur une réflexion d'une nouvelle politique de l'habitat : maisons fermées, en mauvais état, insalubres.

La séance est levée à 22 heures.





Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 11 mai 2021 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prise de la compétence
« Autorité Organisatrice de la Mobilité » par Creuse Confluence
- 2) Transfert de la compétence
« Mobilités Durables au SDEC »
- 3) Voirie : choix des entreprises
- 4) Divers (présentation de l'esquisse du site internet, organisation des élections, courrier de l'UCAC)

Madame le Maire donne son accord au 2ème adjoint (M. Claude TOURAND) qui souhaite prendre la parole.

Dans sa brève allocution, il rappelle le processus électoral qui a conduit à l'élection de ce conseil municipal en 2020 : la mise en place des adjoints et délégués et les charges et missions de ceux-ci. Il émet des réserves sur la manière dont sont présentés et mis au vote certains sujets. Il précise que son travail depuis son élection a toujours été constructif et qu'il n'a jamais cherché à ralentir ou empêcher le fonctionnement démocratique ou les actions diligentées par Madame le Maire, bien au contraire. Il termine en lisant l'article 7 de la charte de l'élu local présentée lors de la formation du conseil municipal.

Madame le Maire demande alors si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

Un élu (M. Nicolas BESSON) prend à son tour la parole pour exprimer son désaccord sur la présentation des comptes du budget, trop complexe et regrette qu'il ne soit pas présenté une analyse plus simple qui permettrait à chacun, en toute transparence, de travailler sur un plan de développement de la commune et des différentes actions à mener en priorité, compte tenu des chiffres alarmants de la baisse de population. Il souhaite également que les propositions qui sont faites par les conseillers soient mieux prises en compte par Madame le Maire et le bureau composé par les adjoints, en somme que le fonctionnement soit moins pyramidal. Il remarque que le processus ne correspond pas à la description faite au moment des élections et de l'élaboration

de la profession de foi. Il forme le vœu que dans l'avenir les propositions présentées par les élus soient débattues en conseil.

Le débat s'instaure : plusieurs conseillers prennent à leur tour la parole pour faire valoir leurs remarques : Christine BOUSSAGEON, Nadine GAUSSE, Maria DUSSAT, Didier GIRAUD. Nicolas BESSON détaille ses remarques concernant le faible taux d'endettement et les possibilités financières non exploitées par la commune pour améliorer son développement. Il déplore que les services fiscaux n'aient pas fourni une analyse au début du mandat. La première adjointe au Maire madame Marie-Thérèse. PIERRON (aussi responsable des finances), prend la parole. Elle explique, en partie, ces chiffres par le fait que la commune a pu opérer un remboursement anticipé de différents emprunts. Nicolas BESSON fait valoir que cette présentation ne correspond pas à ce qui a été présenté aux électeurs et pense que cette situation entraîne peut-être une certaine frustration parmi les membres du conseil. Madame le Maire s'exprime à son tour et demande si d'autres personnes dans l'assemblée souhaitent prendre à nouveau la parole. Elle regrette que ce fonctionnement soit perçu comme trop pyramidal et suite à ces remarques, qu'il soit remis en cause. Maria DUSSAT propose de constituer une commission afin d'étudier ce « problème » et celui du développement de la commune.

Le débat s'oriente alors vers ce développement : le patrimoine foncier et les différents projets. Madame le Maire nous informe qu'il n'existe plus de Plan d'Occupation des Sols, que la création en a été abandonnée depuis quelques années et que, de ce fait, cela pose le problème de l'extension de la ZI. L'élaboration d'une telle structure risque d'être longue et va freiner l'implantation éventuelle d'entreprises dans cette zone, que c'est Creuse-Confluence qui possède la compétence économique et va financer une étude pour trouver une solution. Nicolas BESSON demande des précisions sur le rôle de chacun, commune/comcom dans l'exploitation de la réserve foncière de la ZI des Granges. Madame Maria DUSSAT propose que soit créée une

commission de travail pour réfléchir comment élaborer une carte communale. Mise au vote : commission composée de Madame le Maire, les adjoints, Nicolas BESSON, Olivier NORE, Jeremy GORSSE.

Une discussion est alors ouverte concernant les possibilités de dynamisation de l'habitat : aides à la rénovation ou autres. Madame le Maire décide de créer une commission habitat et développement : accepté à l'unanimité. Se proposent : outre Madame le Maire et les adjoints, Nicolas BESSON, Olivier NORE, Christine BOUSSAGEON.

Madame le Maire propose de reprendre le cours de la séance et les questions de l'ordre du jour.

1) AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ DE CREUSE CONFLUENCE :

La compétence doit être validée par une délibération. Le texte est lu par la secrétaire de mairie. Mis au vote 13 voix pour et 1 voix contre. Accepté.

2) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉS DURABLES »

Délibération demandée par le S.D.E.C.

Mise au vote : 14 voix pour. Accepté.

3) VOIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES :

- Route de Maurissard
- Route de Rière
- Vieille route de Budelière
L'entreprise EUROVIA est retenue pour 46 700,47 €.
L'entreprise COLAS n'est pas retenue (44 781,70 €)
- Villemoleix
- Village Bord-Mongeaud
L'entreprise COLAS est retenue pour 30 556,20 €
L'entreprise EUROVIA n'est pas retenue (44 662,56 €)
- Plateau ralentisseur RD 217*
L'entreprise COLAS est retenue pour 15 895,60 €
L'entreprise EUROVIA n'a pas fourni de devis

Sur ce dossier voirie, un devis a été demandé pour une partie de la





rue de la Gravelle et la place de la Médiathèque. Une aide supplémentaire sera demandée à Creuse-Confluence.

*Avant l'exécution du plateau ralentisseur, une étude concernant la fréquentation et les vitesses de passage sera menée sur deux semaines par les services du Département. Durant cette période, un rétrécissement temporaire sera mis en place.

Un devis sera demandé pour le marquage des places (Écoles et Place Delamarre partie Est).

M. Claude TOURAND est chargé d'étudier les meilleures possibilités de traçage. Cette nouvelle disposition permettra de retirer les bacs à fleurs.

Un conseiller (M. Nicolas BESSON) soulève le problème du chemin de Courbanges- Villemoleix dont l'empiérement ne donne pas satisfaction. Le problème sera traité dans le cadre des chemins ruraux.

4) DIVERS :

a) Délibérations :

- Suite à la demande d'achat d'une petite parcelle dans un bien de section à l'Age, un vote des propriétaires a été organisé à la mairie : 9 électeurs inscrits, 6 ont répondu oui : cette vente est acquise pour 1€/m².
- Lors du conseil municipal du 12 avril 2021, la décision de vendre deux parcelles de terrain cadastrées section A n°46 et n°47 à monsieur Bernard BOURIQUET a été entérinée par un vote. Il lui a été demandé téléphoniquement comme convenu de faire une offre de prix (le prix des terres agricoles de références 1 120 € l'hectare apparaissant comme trop faible aux membres du conseil municipal). La proposition reçue par courrier est de 700 €.

Monsieur Claude TOURAND regrette que le conseil municipal qui accepte cette vente ne propose pas un prix.

Mis au vote pour cette somme : oui : 6, non : 7, nul : 1. Cette offre de prix est donc refusée. La mairie l'informerait de cette décision et l'invitera à faire une nouvelle offre. Une discussion s'instaure. Madame le Maire passe au sujet suivant.

b) Site internet :

Madame Muriel BOUCHARD nous présente l'ébauche du futur site internet, un modèle réalisé par le même fournisseur et nous explique la trame future. Ce que l'on va y trouver : les pages réservées aux associations, la disposition des boutons d'accueil, etc... La photo principale représentant l'église vue depuis le jardin public paraît séduisante. Le travail se poursuit avec Centre-France.

c) Élections départementales et régionales :

Madame le Maire présente le programme des élections, elles auront lieu les 20 et 27 juin, les conditions seront très strictes, les deux bureaux seront dans la même salle mais séparés en deux parties distinctes et sens de circulation des électeurs, 6 personnes maximum (3 par bureau). Madame la secrétaire de mairie énonce la liste et les horaires des différents intervenants lors de ces scrutins. Il est rappelé que la vaccination est obligatoire. L'état s'est engagé à fournir des tests rapides pour les gens qui ne pourraient être vaccinés.

d) Cantine :

Des tests ont été réalisés afin de contrôler le taux de radon à la cantine scolaire. Les résultats sont supérieurs aux normes en

vigueur. Des travaux vont être entrepris afin de ventiler plus le local. Le cabinet LARBRE INGENIERIE de Guéret a fait la synthèse de son dossier d'étude. Les devis sont : maîtrise d'œuvre 5 070 € H.T. et estimation des travaux 40 000 € H.T. Une centrale double-flux serait suffisante pour revenir dans les normes. M. Nicolas BESSON est sollicité pour donner son avis sur ces travaux (électricité et pose).

e) Subventions aux associations :

La commission s'est réunie pour étudier les demandes de subventions, il manque encore des dossiers, certains sont incomplets. Deux demandes supplémentaires ont été adressées à la mairie :

- L'U.C.A.C. (aide à la création de flyers) projet financier et bilan à joindre.
- Bouquiniste (association de Monsieur D. ACHARD joindre dossier demandé.

La commission se réunira lorsque tous les documents seront reçus.

f) Achat d'une nacelle + adaptateur sur fourche tracteur :

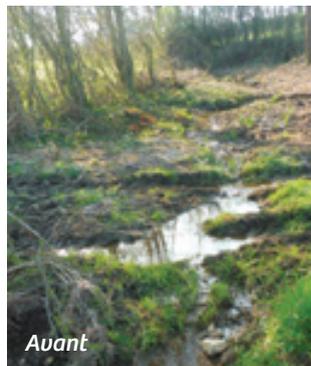
- Transpalette sur mesure : devis = 916 € HT
- Nacelle 2 places : devis = 508 € HT

Système permettant d'atteindre les branches des platanes pour taille et pose des guirlandes de Noël.

Les devis sont acceptés.

g) Les agents communaux ont retiré les arbres échoués sous différents ponts (embâcles)

h) Courbanges : le devis du SIVOM a été accepté. Le lavoir va être nettoyé très prochainement et le caniveau qui traverse la route relevé et changé. Les agents communaux enlèveront les boues et gravats.



Remise en état du Lavoir de Courbanges





i) Thaury : des travaux vont être entrepris pour changer la conduite d'eau entre Chambon (ville) et Thaury. A cette occasion, une borne à incendie, fournie par la commune, sera posée face au village de Thaury. Par ailleurs il serait souhaitable que lors du passage de la conduite dans le champ de la pêche, un regard soit posé en vue d'un possible branchement ultérieur. Des contacts seront pris avec le syndicat de l'eau.

j) Maison ZAWORSKI : l'hypothèque qui frappait cette maison a enfin été levée par les services fiscaux, les frais s'élèvent à 20 €. La vente va pouvoir se réaliser.

k) Pays Sages : le prochain spectacle des « bistrotiers d'hiver » aura lieu le 13 juin (jour de la fête patronale) en partenariat avec le Bistrot d'Autrefois, le thème de cette pièce de théâtre sera « les femmes tondues en 44/45 ».

l) Foire aux plants : la foire aura lieu cette année le dimanche 16 mai

m) Demande de M. DEVIMEUX : il souhaite acquérir un abri de jardin ancien adossé à la maison d'habitation achetée par la commune dans le terrain « DECOMBREDET ». Après discussion

le conseil propose de lui accorder gratuitement à condition qu'il en assure le démontage et celui de la cabane à outils et les plates-bandes dans l'ancien jardin, à sa charge l'évacuation des matériaux. Cette proposition lui sera faite.

n) Expo photos dans les rues : Mme Nadine GAUSSE présente à l'assemblée les 25 photos qui ont été sélectionnées parmi les cartes postales anciennes dans le cadre du projet qui a été présenté lors du conseil municipal du 12 mars 2021. Le travail avance. Elle propose d'adresser à chaque propriétaire des emplacements envisagés, un courrier accompagné d'une autorisation à signer afin de permettre la pose de ces assez grands panneaux en façade.

o) Jeu plateau Circino23 : sur indication de l'office départemental du tourisme, la mairie de Chambon a été contactée par une entreprise fabriquant des jeux de société. Ce jeu permet de découvrir notre patrimoine local de façon ludique. Photos et texte ont été fournis. Aujourd'hui, le processus de la mise en exploitation approche.

Fin de séance vers 22h35.

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 juillet 2021 sous la présidence de Madame Cécile CREUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lotissement du Pré Saint Vincent
- 2) Maison ZAWORSKI
- 3) Carte Communale
- 4) Hospice de Chambon
- 5) Subventions aux associations
- 6) Gros travaux
- 7) Petits travaux, achats
- 8) Divers

1) LOTISSEMENT DU PRÉ SAINT VINCENT :

- Monsieur et Madame Benoît LAMBERT souhaitent acquérir une parcelle de terrain constructible de 1400 m² au prix de 7 € le m², le bornage est à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Monsieur Bernard BOURIQUET souhaiterait acheter 600 m² de terrain autour de sa maison. Après discussion, le Conseil Municipal sursoit à cette demande. Madame le Maire propose de demander un devis au cabinet d'architectes A2i pour une pré-étude d'aménagement de la partie de la parcelle constructible cadastrée section A n°311. Cette étude permettra, entre autres, de répondre aux demandes

de riverains. Dans cette perspective, l'emplacement de la zone réservée aux ordures ménagères pourrait être réexaminé.

Le Conseil Municipal accepte le principe de l'étude. Attente du devis.

2) MAISON ZAWORSKI :

Maître Sidonie BAGILET LATAPIE, notaire, réclame la valeur vénale de cette habitation en ruine. L'agence Transaxia a effectué une estimation entre 250 et 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une valeur de 400 €.

3) CARTE COMMUNALE :

Madame le Maire indique que le 7 juin dernier, monsieur VACHER des services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) est venu expliquer, aux élus présents, les différents règlements d'urbanisme. Chambon est actuellement régie par le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) et le centre bourg est soumis au PPRi (Plan de Prévention des Risques inondations)

Une carte communale définit deux zones : les zones constructibles et les zones non constructibles sauf exception. Cette mise en place, avec l'aide d'un cabinet extérieur, de l'Etat et de la Région, durerait environ un an et coûterait environ 20 000 € avec une subvention de 30%.

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) définit quatre zones : zone urbaine U, zone à urbaniser AU, zone agricole A et zone naturelle N. La réalisation d'un P.L.U. prendrait trois ans toujours avec l'aide d'un cabinet extérieur et en présence de l'Etat et de la Région. Cette solution coûterait 30 000 € avec une subvention de 50%.

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Creuse Confluence est la seule Communauté de Communes creusoise à ne pas avoir la compétence PLUI. Dans le cadre de l'aménagement de la zone industrielle et artisanale, la Communauté de Communes incite Chambon à se doter d'un document d'urbanisme (carte communale ou P.L.U.). Au moment de cette prise de compétence par Creuse Confluence, si Chambon a un document d'urbanisme, la Communauté de Communes devra en tenir compte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite que les services de la D.D.T. viennent expliquer à l'ensemble du Conseil Municipal le fonctionnement du P.L.U. et la différence entre le P.L.U. et la carte communale.





4) HOSPICE DE CHAMBON :

L'hospice, pour des raisons de mise aux normes, n'est plus occupée par l'E.H.P.A.D. La Communauté de Communes a la compétence « construction de maisons intergénérationnelles ».

Le projet est le suivant : Creuse Confluence, grâce à son ingénierie et son savoir-faire, prend en charge, dans un premier temps, les travaux, le suivi des travaux, les demandes de subventions, les emprunts. A la fin de l'opération, la Communauté de Communes transfèrera le dossier à la commune qui deviendra maître des lieux (remboursement de l'emprunt, encaissement des loyers, gestion du bâtiment.

L'hospice étant en zone inondable (P.P.R.i), sept logements seront créés à l'étage. Ils accueilleront des personnes âgées qui pourront bénéficier des services de l'EHPAD. Au rez de chaussée, l'EHPAD se réserve une surface pour son usage interne, le reste de l'espace sera constitué de salles de vie commune et autres salles. Recruter une maîtresse de maison qui gèrera et animera ce lieu au sein de cet établissement sera également une idée à étudier.

A ce jour, les travaux sont estimés à environ 1 200 000 €, l'EHPAD prend à sa charge la réfection de la toiture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet.

Une commission est constituée pour participer au comité de pilotage : Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Didier GIRAUD sont volontaires pour représenter la commune au sein de ce comité.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commission s'est réunie le jeudi 24 juin pour étudier les demandes de subventions aux associations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les avis de la commission. Madame Marie-Thérèse PIERRON ne participe pas au vote de la subvention au Club des Deux Rivières.

Après discussion, Le Conseil Municipal, vote, à titre exceptionnel, une subvention de 400 € à l'association Le Chat Pitre.

Les subventions seront versées si les dossiers sont complets.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Subventions accordées en 2021
ACCA	700,00 €
ADEC	700,00 €
AIDASSOS	500,00 €
BASKET-CLUB	1 500,00 €
CATM – ACVG	170,00 €
CLUB DES DEUX RIVIERES	460,00 €
CULTURES EN MARCHÉ	200,00 €
G.R.A.F.	200,00 €
JEUNESSE SPORTIVE CHAMBONNAISE	3 000,00 €
JOYEUX COCHONNET CHAMBONNAIS	1 200,00 €
LA GAULE CHAMBONNAISE	230,00 €
CAP Chambon	500,00 €
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	100,00 €
TENNIS CLUB	500,00 €
RESSOURCERIE LA DYNAMO	1 600,00 €
U.C.A.C.	400,00 €
LE CHAT PITRE	400,00 €
BACH EN COMBRAILLES	400,00 €

6) GROS TRAVAUX :

a) Eglise : madame Le Maire remercie Sylvie ROUGERON pour son travail de mise en place du marché d'appel d'offres, la législation relative aux marchés publics étant de plus en plus complexe.

La consultation des entreprises sera lancée dès que l'architecte des monuments historiques, monsieur Prunet, aura envoyé le plan de coordination des travaux, au cabinet Qualiconsult, chargé de la sécurité du chantier.

Les élus Cécile CREUZON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Maria DUSSAT et Nicolas BESSON suivront le chantier.

b) Local des services techniques : sujet déjà abordé mais il nécessite de passer à la phase décisionnelle au vu des relances des services de l'Etat sur le déménagement obligatoire des services municipaux situés actuellement sous la salle des fêtes. Une commission spéciale est créée : Cécile CREUZON, Claude STEINER, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Nicolas BESSON, Christine BOUSSAGEON, Claude TOURAND.

c) Aménagement de la route de Lépaud : le Conseil Départemental a pris la décision de reporter les travaux en 2022. Le report décidé de façon conjointe fait suite à la demande de la commune de baisser plus profondément la chaussée dans le but de créer une belle entrée du bourg à la constatation que les réseaux eau et assainissement sont à revoir et au projet non abouti de créer éventuellement un aménagement pour réduire la vitesse. Madame le Maire est chargée d'envoyer un courrier à tous les partenaires de ce dossier pour prévoir une réunion collective à la rentrée.



« Les gilets orange » étudiant l'aménagement de l'Entrée de Chambon, Route de Lépaud

7) PETITS TRAVAUX :

a) Devis par le réseau creusois des S.I.A.E. (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) :

- Calades Place Massy : 1 200 € TTC
- Construction du muret Grande Rue du Puy : 520 € TTC
- Caniveau Grande Rue du Faubourg Saint Martial : 600 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces devis.



Rénovation Calades devant l'église et pose du banc



- b) City Stade : en attente d'un devis du SIVOM pour l'aménagement des abords.
- c) Les bassins : après discussion et les années passant, les élus pensent que l'aménagement des trois bassins en eau est irréalisable. La commission « patrimoine » complétée par M. Nicolas BESSON se réunira pour envisager les nouvelles fonctions et usages à leur donner.



Les Elus devant les bassins !

d) Sono : la sono actuelle étant défectueuse, Madame le Maire propose l'achat d'un nouveau matériel plus moderne et plus facile d'utilisation. Madame Muriel BOUCHARD a étudié plusieurs matériels. L'un d'eux, plus approprié à nos besoins, est vendu 300 € à la FNAC. Achat accepté.

Un devis de réparation de la sono actuelle sera demandé à RDN.

e) Point sur les travaux d'électricité : gendarmerie : 2 500 € de travaux effectués en 2021 jusqu'à ce jour. Trois devis sont en attente (éclairage extérieur des toilettes publiques : 450 € TTC, un différentiel au camping : 180 € mais quatre étant défectueux, un nouveau devis sera demandé). Eglise : changement d'ampoules à led : 962,22 €. Devis acceptés à l'unanimité.

7) DIVERS :

- a) Lecture du courrier de madame Evelyne ROBERT qui demande que l'impasse « Durand » ne soit pas goudronnée. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le goudronnage de cette impasse n'a jamais été prévu, elle restera donc en l'état.
- b) Petit chemin de la Gaité : Madame le Maire a reçu monsieur LE BRETON qui souhaite avoir accès à ce chemin avec son véhicule pour rejoindre son jardin et qui propose de retirer la borne et de la remplacer par un système amovible avec clé. Lors de l'aménagement de la Grande rue du Puy, le Conseil Municipal a décidé que ce chemin resterait piétonnier. A l'unanimité le Conseil Municipal entérine sa décision : le petit chemin rue de la Gaité restera piétonnier.
- c) Madame Syluie FAYARD, Directrice de l'école élémentaire, quitte Chambon. Une nouvelle directrice a été nommée, il s'agit de madame MOINEAU qui arrive de Boussac.
- d) Une analyse financière de la commune a été demandée à la perception.
- e) La Cave du Broc a demandé l'autorisation de tirer un feu d'artifice dans le jardin public au pied de l'abbatiale le 13 juillet. Après consultation des services de l'Etat, la DRAC a émis un avis défavorable.
- f) Brocante : exceptionnellement, en raison de cette animation organisée par Cap Chambon, le Conseil accepte de prêter les deux barnums aux bars de la commune, le Bistrot d'Autrefois

et La Cave du Broc. Cependant, Madame le Maire rappelle la règle du prêt des barnums qui sont accordées aux associations chambonnaises et aux locataires de la salle des fêtes.

- g) Elargissement d'un chemin à Dol : pour accéder à ses parcelles, un agriculteur veut arracher la haie d'un champ qui jouxte le chemin communal. Il s'agit d'un problème privé qui concerne le propriétaire du champ et l'agriculteur.
- h) Un chemin communal mérite d'être empierré, la commission des travaux se rendra sur place.
- i) L'organisation des élections a été bien préparée. Merci à Didier GIRAUD qui a bien secondé les secrétaires de Mairie.
- j) Ordures ménagères : il arrive que les bacs de couleurs différentes ne soient pas dissociés lors du ramassage. Le tri des usagers n'est pas toujours bien fait, ce qui peut justifier cet état de fait. Ce dysfonctionnement permet de rappeler aux concitoyens de poursuivre leurs efforts de tri.
- k) On constate des dépôts sauvages : les responsables des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes ont été alertés.
- l) Madame le Maire est invitée à une visioconférence le 15 juillet sur le thème : Les Petites Villes de Demain.
- m) Le Syndicat Est Creuse est en charge du dossier de revitalisation des centres bourgs en matière commerciale, artisanale et des bâtiments publics. Chambon pourrait bénéficier d'aides conséquentes.
- n) Vendredi 9 juillet, Madame le Maire, le Président de Creuse Confluence et les Vice-présidents participeront à un déjeuner de travail à Chambon en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson.



N. Simonnet Président de Creuse Confluence, les Vice-Présidents de La Communauté de Commune et Mr le Sous-Préfet d'Aubusson

- o) Problème récurrent des chats et chiens errants dans les rues. Que faire ?
- p) D'anciennes cartes de géographie seront en vente lors de la brocante.

Séance levée à 21h40.



Le Conseil municipal s'est réuni le 5 octobre 2021 sous la présidence de Madame Cécile CREUQUON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lotissement du Moulin Ferrare : choix des entreprises
- 2) Carte Communale
- 3) Ateliers municipaux
- 4) Vente terrains Côte des Granges
- 5) Location au Syndicat Est Creuse Développement
- 6) Brocante CAP Chambon
- 7) Divers

1) LOTISSEMENT DU MOULIN FERRARE : CHOIX DES ENTREPRISES :

Le cahier des charges a été établi en concertation entre la commune et le maître d'œuvre (A2i). Il a été décidé de dédier 60% du marché au prix et 40% à la prestation technique avec huit critères. L'estimation de la maîtrise d'œuvre est de 214 675,71 € H.T. Cinq entreprises ont répondu à une première consultation :

- BTP Trullen : 219 189,00 € HT
- Colas : 215 004,14 € HT
- Eurovia : 198 558,61 € HT
- SMC : 178 482,80 € HT
- TPCRB : 190 003,24 € HT

A2i a relancé une consultation pour complément d'informations :

- BTP Trullen : n'a pas répondu
- Colas : 215 004,14 € HT
- Eurovia : 184 177,45 € HT
- TPCRB : 190 003,24 € HT
- SMC : prestations incomplètes, candidature non exploitable

Les trois entreprises restantes sont donc COLAS, EUROVIA et TPCRB, celle qui est la plus économique et la plus avantageuse est EUROVIA pour un montant de 184 177,45 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

2) CARTE COMMUNALE :

Monsieur VACHER de la Direction Départementale des Territoires est venu à deux reprises informer tous les élus des opportunités du passage d'un Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) à une carte

communale ou à un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La Communauté de Communes Creuse Confluence n'ayant pas la compétence « urbanisme », les communes sont maîtres dans leur aménagement et documents d'urbanisme.

Carte communale : simple, étude d'un à deux ans, deux zones A (autorisées) et NA (non autorisées), révision plus simple, coût de 10 000 € à 15 000 € avec 40% de subvention.

P.L.U. : étude trois ans, quatre zones U (Urbaine), AU (A Urbaniser), N (Naturelle), A (Agricole), durée de vie 10 ans, coût environ 25 000 € avec 50% de subvention.

Madame le Maire explique que la commune a déjà deux servitudes publiques : le périmètre des sites classés (abbatiale et pont roman) et le Plan de Prévention des Risques inondation (P.P.R.i.)

Les zones plus particulières à étudier seront donc les villages et le haut de Chambon.

Après discussion, la décision d'adopter la carte communale est adoptée à l'unanimité.

3) ATELIERS MUNICIPAUX :

La société ORION spécialisée dans les constructions de hangars couverts en panneaux photovoltaïques a été contactée. Elle propose de construire sur le site dit « boulo-drome », seule zone bleue du P.P.R.i. Madame le Maire propose de réunir tous les élus pour travailler sur ce dossier le mardi 12 octobre.

4) VENTE TERRAINS CÔTE DES GRANGES :

- M. et Mme B. LAMBERT achètent une parcelle de 1411,18 m² pour y construire une maison. Le bornage est réalisé. Ce dossier est chez le notaire.
- L'entreprise BATIVOUEIZE achète une parcelle de 1800 m² pour y construire son atelier. Le bornage est réalisé. Ce dossier est chez le notaire.
- Monsieur R. AUCOUTURIER demande à acheter une parcelle de 322 m² derrière chez lui. Ce terrain est un délaissé et le bornage est fait.

A la question : êtes vous d'accord pour vendre cette parcelle ? Le Conseil Municipal vote oui pour 12 voix et 1 contre. Etes vous d'accord pour le prix d'1,00 € le m², le Conseil vote oui à l'unanimité.

- M. Bernard BOURIQUET souhaite acheter une parcelle en triangle d'à peu près 600 m² derrière chez lui. C'est un délaissé qui, de par son découpage, ne peut accueillir une maison.

Après discussion, quatre propositions de découpage (n°0, n°2, n°5 et n°8) sont définies et mises au vote à bulletin secret : n°0=11, n°2=0, n°5=1, n°8=0. Le Conseil Municipal accepte à la majorité de vendre ce terrain selon le découpage proposé n°0. Madame Le Maire propose ensuite la vente au prix de 1,00 € le m². Cette proposition est mise au vote à main levée : 13 oui. Accord à l'unanimité.

M. et Mme P. DURIN souhaitent acheter une parcelle en rectangle d'à peu près 600 m² derrière chez eux. Cette parcelle est constructible. Madame le Maire demande : êtes-vous d'accord pour vendre cette parcelle ? Le vote est effectué à bulletin secret : 6 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention. La voix du Maire étant prépondérante, elle prend la décision de ne pas vendre cette parcelle.

La relocalisation des conteneurs à ordures ménagères est débattue. A l'unanimité, les élus décident de créer un nouvel espace le long de la route Côte des Granges en regroupant les conteneurs des deux emplacements de ce quartier.

5) LOCATION AU SYNDICAT EST CREUSE DÉVELOPPEMENT :

Le syndicat loge actuellement au-dessus du Trésor Public aux premier et deuxième étages pour un loyer de 357,37 €.

Les bureaux du Trésor Public seront probablement vacants à court terme. M. Vincent TURPINAT, Président du syndicat, a écrit pour étendre la location du syndicat au rez-de-chaussée.

Le prix actuel de la location est de 480,58 €. Des travaux ont été effectués (chaudière : 13 913 € et menuiseries 35 800 €).

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, un loyer total de 900 € pour l'ensemble du bâtiment.

Ce montant est accepté à l'unanimité.



6) BROCANTE CAP CHAMBON :

La commune doit rétrocéder à l'association la somme de 2 197,00 € encaissée lors de la brocante. Une délibération sera prise en ce sens.

Madame le maire informe l'assemblée que l'association CAP Chambon ne souhaite plus organiser la brocante et le marché du terroir à partir de 2022 pour motifs d'usure et de manque de bénévoles. Affaire à suivre.

7) DIVERS :

• L'analyse financière demandée il y a quelques mois aux services du Trésor Public est en cours.

• Travaux :

- Toitures : des devis de restauration ont été demandés pour la gendarmerie et la salle des associations. Les artisans n'ont pas répondu. M. Nicolas BESSON donnera les noms d'autres entreprises. De nombreuses toitures sont à revoir : camping, salle des fêtes, perception. Il serait bien d'en prévoir une sur le budget de l'exercice en cours.

- Eglise : remise des offres des entreprises avant le 20 octobre.

- Secrétariat de la Mairie : travaux en cours avec le changement du revêtement de sol par l'entreprise Cadillon (3 600,00 €), la dépose de la cheminée en marbre qui pourrait être vendue et les travaux électriques par l'entreprise YANNELEC (882,00 €).

- Routes : EUROVIA a terminé ses interventions, les travaux confiés à La COLAS débiteront le 11 octobre.

- Places handicapées place Massy en cours d'étude.

• Employés communaux : ils sont actuellement trois au service technique au lieu de quatre (un arrêt maladie) L'employé sur le poste de 23H20 hebdomadaires au collège ayant démissionné et en attendant la procédure de recrutement, un contractuel a été recruté. Les candidatures sont reçues jusqu'au 31 octobre.

• Courriers divers :

- Madame GAUMET a demandé de rendre carrossable un chemin communal à droite de la pêcherie. Pour rappel, la commune a déjà refait un autre chemin desservant les mêmes bâtiments cette année. Cette demande est refusée à l'unanimité, Madame le Maire lui répondra par téléphone.

- Atelier Comm'Unique : l'entreprise a

envoyé une lettre de demandes d'éclaircissement (route contigüe à leur parcelle, évacuation eau). Une réunion est programmée mardi 12 octobre à 11 heures en présence de la Com-Com et de la Mairie.

- M. Jean-Michel NORRE offre à la commune et aux habitants des plantes commandées cet été pour un montant estimé à 40,00 €. Le Conseil Municipal le remercie.

- M. Claude TOURAND ne souhaite plus être référent « ordures ménagères » de notre commune. Néanmoins, il reste délégué de la Com-Com sur cette commission.

- Mme Isabelle GRAND se plaint de la prolifération des chats. Pour tenter de répondre à cet état de fait récurrent et bien désagréable, Madame le Maire propose d'écrire à « l'école du chat » à Guéret pour trouver une solution.

• Infos diverses :

- Madame TILBURY est actuellement hospitalisée depuis le 22 septembre au Centre Hospitalier Spécialisé à Saint Vaury. Une partie de son toit s'est écroulée. Une réunion a eu lieu en « visio » (assistante sociale de Saint Vaury, médecin du Département, service Agence Nationale de l'Habitat ANAH). Le retour à son domicile est envisagé quand les travaux de la toiture auront été réalisés (cellule habitat).

- Ecoles : la nouvelle directrice, madame Souad MOINAUX, a pris ses fonctions à l'école élémentaire. La vente des cartes scolaires lors de la brocante a rapporté 445,00 €. Madame le Maire remercie Mme Maria DUSSAT. Cette somme sera affectée à l'achat de claustres pour séparer les petits des grands à la cantine.

- Collège : à l'initiative de madame LORIOUX relayée par M. RAPINAT, Principal du collège, une plaque commémorative sera posée dans le but d'honorer les premiers professeurs ayant fondé le cours complémentaire en 1945 : Mme RENAUD et M. VILLEPREUX. Inauguration le vendredi 22 octobre à 15H30, les élus sont invités. La commune a participé à l'achat de la plaque pour un montant de 160,00 €.

- Rencontres villages et bourg : les visites sont à reprendre. Mme Maria DUSSAT se chargera du planning.

- Site internet : Mme Muriel BOUCHARD envoie régulièrement des informations pour la réalisation du site mais les retours sont très lents. M. Nicolas BESSON est chargé de relancer la société.

- Foot : rencontre avec les Présidents et le Conseil Municipal le mercredi 13 octobre.

- Contrat Territorial Plan Etat Région : il arrive à échéance. Le syndicat mixte Est Creuse est chargé de recueillir les projets des communes à court, moyen et long terme. Une réunion est programmée jeudi 14 octobre.

- Marché de Noël : la commune fera un courrier à l'association UCAC pour demander si elle prévoit un marché de Noël.

- Foire du 27 octobre : elle aura lieu à cette date. L'UCAC sera informée.

- Médailles communales : René BAILLOT pour 30 années de mandat électoral et Sylvie ROUGERON pour 35 années de travail.

- Multi Accueil : réunion pour le dossier « COLEOPTER », pour la construction d'un nouveau bâtiment, le 8 octobre.

- Des panneaux de signalisation ont disparu : Longeville, Le Chez, La Villatte. Ils seront remplacés.

Séance levée à 23h00.





Vie Communale

1^{er} Confinement studieux pour cinq étudiants à Chambon

Corisandre Portalier, âgée de 21 ans et étudiante à HEC, a vécu deux mois de confinement (de fin octobre à début décembre 2020) dans la maison familiale de Chambon-sur-Voueize, près du pont roman. Bien qu'habitante la région parisienne, l'étudiante vient régulièrement passer ses vacances dans ce petit bourg creusois qu'elle affectionne tant. C'est ainsi, dans la demeure de ses ancêtres, qu'elle a décidé de poursuivre sa préparation d'HEC avec un groupe de quatre amis, tous membres d'un même groupe sportif de boxe française. Ces cinq étudiants (trois filles et deux garçons) ont travaillé en groupe durant ce confinement obligatoire. Mais grâce à l'environnement remarquable des gorges de la Voueize. Cette période difficile pour les étudiants s'est très bien déroulée. Ils l'ont vécu dans un contexte familial attachant, avec une bonne communauté et un superbe voisinage (entre autres la brioche de Bernadette était très appréciée...)

Il faut toutefois préciser que les cinq étudiants avaient obligation d'être séparés pour préparer leur mémoire, et ils ont particulièrement apprécié l'aide de la municipalité en la personne de son maire, qui a mis à leur disposition, les locaux de la mairie et de la Médiathèque. Ensuite, ils ont effectué une révision collective et cette bonne préparation leur a permis de réussir leurs examens avec succès. Et Corisandre se fait fière d'être le porte-parole de ses amis et n'hésite pas un instant à clamer que leur réussite, ils la doivent à Chambon-sur-Voueize.

Corisandre et Mme le Maire



Lotissement «Le Moulin Ferrare»



CHAMBON SUR VOUEIZE

LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Moulin Ferrare

8 parcelles viabilisées de 843m² à 1264m² au cœur du bourg

A 2 minutes de la maison de santé

A proximité des commerces et des services

S'adresser à la Mairie : 05.55.82.11.36

Mail : mairie.chambonsurveize@wanadoo.fr

9€ le m²



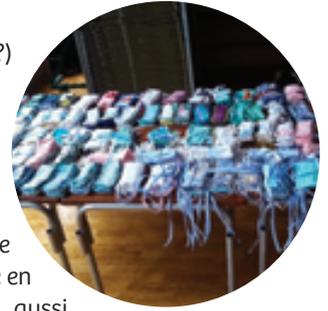


Covid : Les couturières bénévoles mobilisées



Atelier Couture, ambiance travail et sérieux

Une vingtaine de couturières (ou pas ?) bénévoles se sont rassemblées pour confectionner des masques en tissu. Certaines cousaient déjà depuis quelque temps des surblouses pour le personnel soignant. La mairie a lancé un appel aux bonnes volontés et c'est une véritable fabrique de masques en tissus qui s'est mise en place. Ces couturières se sont montrées aussi généreuses, outre une partie des tissus offerte par la ressourcerie La Dynamo, chacune apporte qui son fil, qui son élastique, qui sa bonne humeur. Des dons de tissus et d'élastiques ont été bienvenus. Devant



l'ampleur de la tâche de nombreuses journées ont été nécessaires, de nouveaux rendez-vous étaient pris. Que ces ouvrières bénévoles soient remerciées pour leur action... La commune distribuera ces masques en tissu fait maison selon les normes Afnor, accompagnés des masques offerts par le Conseil Départemental de la Creuse.

Covid : La vaccination anticipée et organisée



Le maire et ses adjointes préparent la vaccination prévue le jeudi 1^{er} avril 2021.

Les services de la préfecture ont réservé 22 places aux habitants de Chambon-sur-Voueize âgés de plus de 75 ans ou éligibles qui souhaiteraient être vaccinés, ce jeudi 1er avril, à Gouzon. Cécile Creuzon, maire, ses deux adjointes, Marie-Thérèse Pierron et Maria Dussat, et Nadine Gaussé ont ainsi pris contact avec les aînés pour trouver 22 personnes intéressées. Cette action a nécessité un long travail de communication et de contact pour établir cette liste, avec la collaboration des deux médecins de Chambon, les Dr Fagadar et Schneider. C'est fait : aujourd'hui, 22 Chambonnais seront vaccinés avec le vaccin Pfizer. Les services de la commune se chargeront du transport des personnes sans moyen de locomotion.

Remise de médaille à René Baillot 22 octobre 2021

René Baillot, élu municipal Chambonnais méritant : 5 mandats dont trois comme adjoints

René Baillot, né en décembre 1944 à Auriol en Haute-Vienne, vient de se voir décerner la médaille communale, départementale et régionale pour 31 années de bons et loyaux services d'élus au conseil municipal de Chambon : sa première élection remonte à mars 1989.

Il a effectué cinq mandats successifs au service de quatre maires : Jean Aumasson, Guy Arnault, Joël Souchal et Cécile Creuzon, dont trois mandats d'adjoint.

Toujours de bonne humeur et très disponible, René a su joindre l'utile à l'agréable dans l'exercice de ses fonctions et les tâches qui lui incombent en étant toujours très serviable.

Madame le maire, en plus de sa belle médaille communale ô combien méritée, aurait aimé lui décerner la médaille de la camaraderie car René, d'humeur égale a été un élu fidèle, dévoué, efficace, compétent dans ses domaines où il excellait.

Il a par ailleurs exercé le métier de menuisier qu'il pratiquait avec minutie.

A son arrivée à Chambon, il a travaillé à la restauration de la toiture de l'abbatiale. Implanté et très impliqué dans la cité chambonnaise, il ne l'a plus quitté. Il a également porté les couleurs de la JSC.

A Chambon-sur-Voueize, il a rencontré Jacqueline qu'il a épousée en août 1968 et de leur union sont nés trois fils, qui leur ont donné sept petits-enfants et aujourd'hui, il coule une retraite paisible parmi les siens.



Le sourire espiègle de René



La famille de René et les élus



Un nouveau principal au collège Jean-Zay

La rentrée au collège Jean-Zay est marquée par l'arrivée d'un nouveau principal en la personne d'Alain Rapinat. Ce quinquagénaire arrive au collège d'Yzeure dans l'Allier, où il exerçait les fonctions d'adjoint de direction depuis quatre ans, après avoir été successivement professeur de maths et sciences durant vingt ans et professeur de technologie pendant dix ans.

Pour son premier poste de direction, ce Creusois souhaitait obtenir une mutation dans son département d'origine. Il vient donc d'être nommé à Chambon-sur-Voueize.

Apiculteur passionné, Alain Rapinat souhaite installer un rucher pédagogique dans son établissement. Il a obtenu l'accord du Département qu'il souhaite faire valider par le prochain conseil d'administration. D'autres nombreux projets sont en cours d'élaboration.

En cette rentrée 2020-2021, l'établissement compte 185 collégiens, avec un léger recul de dix élèves. Toutefois une grande stabilité du personnel se manifeste avec quatre nouveaux enseignants sur des postes partagés.



Alain Rapinat nouveau principal et nouveau Chambonnais

Collège : Inauguration galerie Villepreux - Renaud



Les Collégiens bien masqués



Discours de Mr le Principal, Mme le Maire, Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental



Mr Renaud découvre la plaque-souvenir

La mémoire de Monsieur Jean Villepreux et de Madame Renaud qui furent jadis vos enseignants au cours complémentaire de Chambon ont été célébré au collège de Chambon :

« Nos vies à tous ont été marquées par des rencontres d'exception, qui ont guidé nos choix, éclairé notre chemin et nous ont ouvert des horizons parfois insoupçonnés. Monsieur Villepreux et Madame Renaud font partie de ces gens d'exception, la présence nombreuse d'anciens élèves, tant d'années après, en est la preuve flagrante. Par la rigueur à laquelle ils les ont confrontés, faite d'exigences fortes, d'obstination à les armer intellectuellement, d'un professionnalisme sans faille à les conduire à la réussite, ils ont ouvert le champ des possibles, avec la réussite au brevet et le succès aux concours auxquels ils vous préparaient à tous ces collèges. »

Ces deux enseignants, ont œuvré ensemble pendant dix années, se partageant les matières à dispenser en fonction de leurs qualités qui s'additionnaient.

Le cours complémentaire de Chambon a été créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, suite aux délibérations du conseil municipal présidé par Aimé Manairaud le 12 août 1945. Jean Villepreux, de retour d'une longue période de 5 années en captivité et directeur d'école avant guerre, en sera l'unique professeur pendant la première année, à compter de l'ouverture le 1^{er} octobre 1945.

Madame RENAUD, qui aimait bien davantage son métier et ses élèves que son prénom, le rejoindra en 1946. Ils formeront ensemble un tandem inoubliable pendant dix ans, jusqu'au départ en retraite de Jean Villepreux en 1956. Madame RENAUD a laissé le souvenir d'une enseignante juste et très exigeante, que ce soit envers elle-même ou ses élèves.

L'atmosphère familiale qui régna au cours complémentaire pendant ces dix années de collaboration va être l'occasion des nombreux témoignages lus par le public présent. »

Madame Jeannette Dieumegard, fille de Jean Villepreux, n'a malheureusement pas pu être présente aujourd'hui, mais ses souvenirs relatés à Mr Alain Rapinat principal du collège démontraient les grandes qualités de son père et avec qui j'ai pu mesurer quel homme fut son père lorsque je l'ai rencontrée. Jean Louis RENAUD, fils de Madame RENAUD, a bien voulu échanger sur la personnalité et l'engagement de sa maman.

Mr Rapinat a salué la démarche et l'investissement sans relâche de Marcelle LORIOUX, ici présente, et à l'origine du moment d'émotion qui a été partagé lors de cette inauguration. Ce fut l'occasion de découvrir et de mettre en lumière un volet de l'histoire Chambonnaise, aux origines de ce qui est aujourd'hui le collège Jean Zay.



Le Collège se met au basket

L'établissement vient d'ouvrir une section qui accueille douze élèves de 6^e et 5^e. Il y avait longtemps que ce projet germait dans les esprits, mais aujourd'hui, c'est chose faite : le collège Jean-Zay de Chambon-sur-Voueize vient de créer une section sportive « basket-ball ».

Cette section sportive s'adresse aux filles et garçons scolarisés en 6^e et 5^e et ayant été préalablement détectés au sein des écoles primaires du bassin. Les enfants recrutés peuvent être débutants, mais doivent posséder un niveau physique et scolaire suffisants.

Au-delà des trois heures sportives hebdomadaires et des deux heures d'entraînement obligatoires au collège, il est fortement conseillé à l'élève recruté de se licencier au sein du club BC Chambon/Euaux, avec lequel, une convention a été signée, ceci pour parfaire sa discipline.

Il s'agit de la première section sportive basket de l'établissement et la troisième en Creuse.

Pour cette année d'ouverture, douze élèves de 6^e et 5^e sont inscrits (capacité maximum : 20 élèves), Les lundis et les



Elus, Bénévoles de l'Association, Principal du Collège et jeunes basketteurs

vendredis ils s'entraînent sous la responsabilité d'Hervé Damette, professeur d'EPS titulaire d'un brevet d'Etat en basket-ball.

La section sportive ouverte en septembre 2021 au collège Jean-Zay, avec l'accord du rectorat, est soutenue par le collège (porteur du projet), le syndicat intercommunal (mise à disposition du gymnase), le Conseil départemental (prise en charge des frais de déplacement), le mouvement sportif (club de basket et comité départemental, pour l'animation) et l'UNSS Creuse.

Théâtre

Les Collégiens jouent **Les Fourberies de Scapin** en plein Air, juin 2021.



Tour du Limousin Eté 2020



La 53^{ème} édition du **Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine** est passée par Chambon en juillet 2020. Les épreuves sportives étaient retransmises en direct à la télévision sur la chaîne l'Equipe et très suivies par les téléspectateurs. Des vues magnifiques de Chambon prises de l'hélicoptère ont mis en valeur Chambon et ses villages. Afin d'assurer la sécurité lors de la traversée du bourg, la Commune est en charge de postes des signaleurs à tous les embranchements.

Vous avez été nombreux à répondre présents et nous vous en remercions, bénévoles le temps d'une belle après-midi où le sport cycliste et Chambon étaient mis à l'honneur.



L'Ehpad « Le Chant des Rivières »

Une année bien remplie, malgré la COVID

En effet la COVID a eu un impact important dans le quotidien de la vie à l'**EHPAD** mais cela ne nous a pas empêché de pouvoir proposer de multiples manifestations et rencontres malgré ce contexte sanitaire difficile.

Ainsi, les personnes âgées ont profité de ces moments de convivialité pour affirmer leur bonheur de participer à la vie sociale de leur territoire, même si comme tout un chacun les périodes d'isolement ont été difficiles à vivre. Cette année la vie au « Chant des Rivières » ce sont des programmations de rencontres régulières, des sorties au restaurant sur Chambon et ailleurs, des rencontres à l'Etang des Landes, une résidence de danse, la rencontre d'une réalisatrice Libanaise à La Métive, des spectacles mensuels, et des balades. Les résidents ont aussi pu faire preuve de solidarité avec leur participation à Octobre Rose et la remise de cousin de Cœur, et comme chaque année depuis 2017 de la layette au service maternité de Montluçon confectionnée lors des différents ateliers tricots et coutures.

Tous ces moments ont été rendus possible grâce aux soutiens de nos partenaires et amis qui ont su s'adapter aux mesures sanitaires. C'est donc une belle année d'échange et de partage qui a pu être réalisée. Chacun a pu ainsi pleinement profiter de toute cette belle programmation proposée par les équipes de l'EHPAD du « Chant des Rivières » qui ont réussi à innover et s'adapter au contexte en adaptant les mesures à nos spécificités grâce au soutien sans faille des familles, des résidents, des directeurs et de tous les corps de métier de l'établissement.

L'année 2022 débute et déjà toute l'équipe de l'EHPAD du chant des rivières est mobilisée pour que cette nouvelle année soit encore riche d'échanges et de temps de vie pour le plus grand plaisir de nos résidents.



Ballade chapelle Ste Radegonde



Au bistrot d'Autrefois



On s'amuse !



A l'étang des Landes



Atelier Tricot





SAPEURS POMPIERS de Chambon

« VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS, LES SAPEURS-POMPIERS ONT BESOIN DE VOUS »



Les sapeurs-pompiers de Chambon-sur-Voueize constitués de neuf personnes (9 hommes) forment l'équipe de secours et les interventions varient de 100 à 200 par an ; elles concernent à 90% des secours à personnes ou des accidents de la route, 10% des incendies.

Deux véhicules sont affectés au centre par le service départemental :

- 1 véhicule poids lourd de 7,5 tonnes pour l'incendie pouvant transporter 4 hommes et 1700 l d'eau ainsi que l'ensemble du matériel d'incendie et de pompage.
- 1 véhicule utilitaire léger de 3,5 tonnes pouvant transporter 4 personnes, tout le matériel de secours et de balisage. Ce véhicule est utilisé pour les secours aux personnes et les accidents de la route.

Nous venons par le biais du bulletin municipal, rechercher de nouvelles recrues pour pouvoir être, toujours efficaces, ça va aussi de la survie du centre.



« ON COMPTE SUR VOUS » Février 2022

Si vous voulez de plus amples renseignements prenez contacts avec, les pompiers de Chambon sur Voueize ou directement avec le chef de centre par téléphone ou email : Lieutenant Dominique DEMATEIS 06.77.94.50.91 ou dominique.demateis@orange .fr

La Médiathèque

La Médiathèque intercommunale explore les thèmes de la littérature et de l'actualité en vous proposant chaque mois des sélections de documents, des expositions, des vidéos ! En janvier, les nuits de la lecture étaient mises à l'honneur, grâce à cette (belle) injonction de Victor Hugo « aimons toujours, aimons encore ! »



En février, l'équipe vous a proposé de vous méfier des fake news et vous a d'ailleurs donné quelques conseils contre les intox !



En mars, c'est le printemps des poètes.

Mais le temps fort incontestable de l'année aura lieu le samedi 21 mai, à l'occasion de la fête d'anniversaire des 10 ans de la médiathèque ! au programme : un jeu de piste, un spectacle, une exposition, et une VRAIE boum...ne manquez pas cette occasion de faire la fête avec l'équipe !



Souad Moinaux arrive à l'école primaire

Une nouvelle directrice, qui aura en charge les élèves du CE2 et CM1, vient de prendre ses fonctions à l'école élémentaire. Il s'agit de Souad Moinaux, mariée et mère de deux enfants, qui officiait comme directrice du primaire de Boussac depuis 23 ans. Elle remplace Sylvie Fayard qui désormais fera partie de la brigade mobile de la circonscription d'Aubusson. C'est à sa demande personnelle que Souad Moinaux se trouve mutée à Chambon. Elle va au cours de l'année scolaire mettre en place plusieurs projets novateurs. A ce jour, le projet sur le thème artistique de l'écologie dans la cour de l'école est acté. La Communauté Chambonnaise lui souhaite la bienvenue.



Septembre 2021



La directrice et sa classe - Mai 2022



Visite du Centre d'Art Préhistorique du THOT et de son parc animalier : approche de l'art des cavernes en complément de la grotte de Lascaux. La réalité augmentée a permis aux élèves de rencontrer les animaux cotoyés par Cro-Magnon.

Les anciens collégiens ont été diplômés

La désormais traditionnelle cérémonie républicaine de remise des diplômes au collège Jean-Zay a eu lieu le 1^{er} octobre.

Les lauréates et lauréats de la session 2021 ont massivement répondu présent à l'invitation du collège en compagnie de leurs parents. Ils ont reçu leur diplôme national du brevet, aboutissement de quatre années passées à Jean-Zay, des mains des enseignants qui les ont accompagnés de la 6^e à la 3^e.

Mme Grand, conseillère principale d'éducation, a remis à chaque récipiendaire une petite enveloppe-cadeau. Visiblement très appréciée des anciens élèves et de leurs familles après un mois de lycée, la cérémonie a mis avant tout un point d'honneur à quatre années d'efforts partagés et de projets en commun avec l'équipe éducative du collège.

Parmi les trente lauréats, neuf mentions TB, huit mentions B et six mentions AB sont à signaler. Le collège souhaite à tous ses désormais anciens élèves de s'épanouir et de réussir dans les voies d'orientation qu'ils ont choisies.



Remise des diplômes des collégiens, en présence des Elus et des professeurs



Journée du Patrimoine

Septembre 2020

Visites commentées de l'Abbatiale avec Jean Brunet pour l'aspect architectural et avec Catherine Cheneby pour le Trésor.



Un patrimoine historique à conserver... et à financer grâce au Mecenat, septembre 2021

Classée aux monuments historiques par Prosper Mérimée en 1840, **l'abbatiale Sainte-Valérie** est l'une des 3 plus grandes églises romanes de la région Limousin. Cet édifice religieux remarquable lie de façon magistrale l'art romain et le gothique. Elle a la forme d'une croix latine avec bas-côtés, déambulatoires, vaste transept et longue nef de 9 travées. Le chevet est cerné de 3 absidioles et 2 clochers en bardeaux de châtaignier la couronnent.

Aujourd'hui, l'église Sainte-Valérie souffre d'un problème global d'humidité. On observe des dégradations importantes sur les maçonneries, parement et enduits. Il a été décidé de réaliser une 1ère campagne de travaux : bas-côté sud et tour orientale des cloches.

Porté par la municipalité de Chambon, ce chantier revêt un investissement lourd pour la commune. Malgré les aides de la DRAC et de la région Nouvelle Aquitaine, la charge supportée par la commune s'élève à 119.000 €. Afin de conserver ce patrimoine remarquable, la commune a décidé de lancer une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association CAP/Chambon. La fondation d'entreprises du Crédit Agricole, a remis au maire un chèque de 16.000 € pour les travaux de l'abbatiale. Après remise de cette manne financière, Fabrice Boureille, chambonnais de cœur et ancien guide de l'abbatiale de 1985 à 1995, très heureux et aussi très ému, a tenu à associer à ce remarquable patrimoine quelques figures chambonnaises

emblématiques (la famille Parouty, Jean Jamot, Simone et Michel Lauras, Germain Nore et Nicole Manairaud). Ce fut l'occasion de remercier tous les généreux donateurs privés amoureux de Chambon qui ont répondu à la collecte de dons au profit de l'Abbatiale Ste Valérie par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Les dons sont toujours possibles. Légende photo : Fabrice Boureille, Philippe Cholley, délégué départemental de la fondation du patrimoine, Elisabeth Henry, présidente des caisses locales du CA Chambon et Evaux, Cécile Creuzon, maire de la cité, Marie-Thérèse Vialle, conseillère départementale et Joël Souchal, président de l'association CAP Chambon.



*M.T Vialle, C. Creuzon, P. Cholley,
F. Boureille, E. Henry et J. Souchal*



Chambon Jadis

Sur une idée du maire Cécile Creuzon, qui a germé dans sa tête, la commission du patrimoine s'est réunie et a réussi à se procurer de nombreuses cartes postales anciennes détenues par des Chambonnais.

Parmi ces nombreux chefs-d'œuvre, 25 cartes ont été sélectionnées et avec le concours de l'Atelier Comm'unique, agrandies et présentées sur un support en bois.

L'objectif se veut de présenter Chambon autrefois, par le biais d'un circuit mis en page sur un plan détaillé et balisé.

Le circuit part de l'Office de tourisme et le temps du parcours s'étale sur 1h30 environ.

Ces gigantesques photos sont placées dans des endroits stratégiques. Le plan détaillé sera à la disposition de tous à l'Office de tourisme, à la mairie, dans les cafés...

Quelques légendes seront apposées sur les panneaux...

En plus de la valeur de ce magnifique patrimoine culturel, des énigmes apparaissent sur certaines photos difficiles à situer dans le temps (à vous de découvrir les choses manquantes au contact des anciens Chambonnais...)



Cependant une énigme pour tous a été involontairement glissée dans l'exposition : cette photo a été prise dans une autre commune ; à vous de la trouver et de comprendre pourquoi.

Cette exposition a nécessité deux mois de réflexion avant la mouture

finale. En guise d'amusement les visiteurs chambonnais et amoureux de Chambon sont invités à dater les photos.



Noël 2021 : Les P'tits Bouchons, La Médiathèque et la Commune

Ce Noël des enfants était organisé par la **Médiathèque Creuse Confluence**, l'**Amicale des enfants « Les P'tits Bouchons »** et la **municipalité de Chambon**.

Une balade en calèche avec Coquette et Iris.

Cet après-midi récréatif s'est déroulé en deux temps, d'abord en salle, où ont été distribués les cadeaux (confection d'une boîte à trésor pour chaque enfant) et la lecture de contes pour tous par Laurence de la médiathèque. Après cela les enfants ont pu déguster les marrons grillés accompagnés d'un bon chocolat. Quant aux adultes, ils ont apprécié le très bon vin chaud.

La deuxième phase s'est poursuivie en extérieur avec une belle promenade en calèche, attelée à la paire de juments ardennaises de Thierry Jamot (Coquette et Iris). Cette magnifique balade à travers la ville a ravi les enfants malgré le froid sibérien.



Tour en Calèche jusqu'au stade



Confection de boîtes de Noël



Contes de Noël par Laurence de la Médiathèque



Coquette et Iris



De quoi s'amuser et se défouler au City stade

Plan de financement du plateau multi-sports :

Subvention Etat :	19 413.51 €
Subvention sport :	9 624.25 €
Com Com Creuse Confluence :	9 706.75 €
Total subventions :	38 744.51 €
Part communale :	16 246.67 €
FCTVA :	3 249.34 €
TOTAL :	58 240.52 €



Vacances de Noël 2021

Des bénévoles pour Chambon...

Chemin Minety

Le printemps étant propice à l'entretien des chemins, 2 riverains du « quartier Minety » ont pris en main le nettoyage d'un petit sentier communal menant au collège. Plus emprunté depuis des années, les broussailles l'avaient envahi, laissant ainsi la nature reprendre ses droits. C'est armé de scies, sécateurs et d'autres débroussailliers que René Mathieu, Elias son petit-fils et Jean Michel Aubert se sont attelés à redonner vie à ce petit chemin, souvenir de passages des collégiens chambonnais. Merci à René, Elias et Jean Michel.

Mrs Mathieu et Aubert



La croix du Chez :

La croix du Chez a été remise en valeur par son « gardien » Olivier Nore. Le lierre avait, là aussi, élu domicile depuis quelques années. Le reposoir est maintenant bien reconnaissable et identifiable.

Mr Olivier Norre



Chemins de Randonnées : Merci aussi aux accompagnateurs de randonnées de CAP Chambon, sous la houlette de Maurice Boudard, pour l'entretien régulier des sentiers empruntés par les marcheurs. Merci à eux tous !





Chambon Capitale Creusoise du vélo !

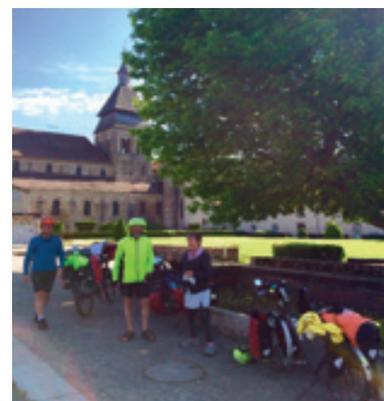
Cyclistes après une nuit au camping



Amicale Sportive Montluçonnaise



Tour du Limousin



Des parisiens après une nuitée à Chambon-sur-Voueize



Inauguration du Panneau La Creuse à vélo avec la Com Com et le département

Rassemblement de voiture Opel Été 2021

Journée de l'association Club de France Opel Classic avec marché d'occasion, spectacle et exposition de sculpture d'une voiture Opel dans le Jardin de l'Abbatiale.



Une voiture OPEL sculptée à la façon de l'artiste César



Se promener dans Chambon en jouant avec son portable

TERRA AVENTURA



Terra Aventura est une chasse au trésor à ciel ouvert sous forme de géocaching avec des parcours dans toute la Nouvelle-Aquitaine, créé en partenariat avec le CRT de Nouvelle Aquitaine.

Le jeu est téléchargeable via une application 100% gratuite et disponible en 5 langues, il est également possible d'effectuer les parcours en mode hors connexion.

Une fois l'application téléchargée, il ne manque plus qu'à partir à l'aventure, le but étant de résoudre des énigmes et découvrir un trésor caché à la fin de chaque circuit.

A Chambon-sur-Voueize, venez résoudre l'énigme sur « L'affaire du Collier ». Ce parcours axé sur la thématique « Histoire et monuments » permet d'arpenter les ruelles du village et d'en apprendre plus sur son histoire. D'une distance de 2km, il faut prévoir entre 1h et 2h de recherche.

Six autres parcours sont disponibles sur le territoire de la communauté de communes Creuse Confluence (Gouzou, Boussac, Eaux-les-Bains, Vigeville, Étang des Landes et Pierres Jaumâtres). Il ne reste plus qu'à se munir de son téléphone portable et participer à cette grande chasse au trésor.

Lien du site Terra Aventura :
<https://www.terra-aventura.fr/>

À Chambon, l'affaire du collier...



L'affaire du collier





Vie Associative

Espoir des combrailles

L'école de foot "Espoir des combrailles" regroupe les enfants issus des clubs de Chambon, Evaux/Budeliere et Lussat. Le groupement compte environ 70 licenciés entre 5 et 16 ans. Les entrainements se déroulent au stade de Chambon, le mardi soir pour les u8-u9 et les u14-u15 et le mercredi de 14 à 15h30 pour les u6-u7/u10-u11 et u12-u13.

Les compétitions se déroulent les samedis sous forme de plateaux pour les journées jusqu'aux u11 et en championnats pour les plus grands.

Pour les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants intéressés par la pratique du football ou pour plus de renseignements :

CONTACT : Eric BOUSSAGEON - Tél : 06 16 55 61 76



Chambon a son nouveau Comité des Fêtes

En ces temps troublés, il est plus que jamais nécessaire de donner à Chambon un air de fête. Alors pour y parvenir, le Comité des Fêtes renaît avec une nouvelle équipe, et deux objectifs principaux : Soutenir le développement touristique de Chambon, et surtout, enchanter les habitants de Chambon et ses environs. Bref, faire la fête.



Comité des Fêtes
CAP Chambon
et Municipalité

Plusieurs manifestations sont déjà en préparation :

- **26 juin** : La Fête Patronale de Chambon, avec la volonté de faire venir plus de forains
- **17 juillet** : La Brocante
- **22 juillet** : Un marché nocturne animé
- **24 juillet** : L'endurance de la Marche, une course d'endurance de chevaux
- **3 août** : Le marché du Terroir

Et bien plus encore dans le futur !

INSCRIPTION BROCANTE

1^{er} étage Mairie :

À partir du 17 mai : mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h et les Samedis 18 - 25 juin et 2-9 juillet de 10h à 13h.

Quinze personnes ont déjà rejoint le comité, et le bureau a été constitué avec 7 personnes.

Ce comité des Fêtes, c'est le vôtre ! Il est ouvert à toutes et à tous, n'hésitez à nous rejoindre.

CONTACT : Mail :

cdfchambonsurvoueize@gmail.com



Dans la Cour de l'Ecole - Été 2021



Centre aéré Les Bambis

Une fois encore l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Bambis » a ouvert ses portes estivales en proposant de nombreuses activités : kermesse, UFOLEP, activités manuelles, activités sportives, théâtre.

Au niveau de la restauration, en raison des contraintes liées au Covid 19, les repas livrés traditionnellement par l'EHPAD le Chant des rivières ont dû être annulés. Le restaurant chambonnais « Le Bistrot d'Autrefois » a pris le relais et livre quotidiennement les repas. Face au succès de ce système, Benjamin et Sarah, propriétaires du restaurant ont proposé qu'une fois par semaine les enfants prennent leur repas au restaurant comme des clients. Ce jour les enfants s'exclament « nous allons manger au restaurant de Léo », fils des propriétaires. Merci pour cette initiative qui ravit petits et grands.

Les Anciens Combattants



Pour **ACPG-CATM de Chambon**, l'année 2021 a été douloureuse suite aux décès de deux camarades :

Le 30 Juin 2021 Jean-BONICHON de Tardes à l'âge de 89 ans et le 25 septembre 2021 Isidore CANOVA à l'âge de 98 ans.

Le President Michel Sancerne regrette :

« Notre association devient de plus en plus « petite » ... »

Michel Sancerne, Mme le Maire, Marion Bouchard et les Sapeurs Pompiers de Chambon

11 Novembre 2021



LE GRAF ET CULTURES EN MARCHÉ, nos associations après cette période si particulière !

Au nom de **CULTURES EN MARCHÉ** et du **GRAF DE COMBRAILLE** nous sommes heureuses de partager avec vous ces quelques photos de convivialité « sans gestes barrières », cela nous semble déjà un peu lointain. Effectivement, ce que nous avons vécu et que nous vivons encore aujourd'hui nous fait prendre conscience des valeurs qu'apportent la vie associative dans la vie de chacun d'entre nous : rencontres, convivialité, découvertes, échanges et tant de choses encore... !

Nous sommes heureux de reprendre nos activités et espérons que nous pourrions nous retrouver nombreux, encore plus motivés tant les bénévoles que les adhérents. Nous voulons rester positifs.

C'est donc avec encore plus de plaisir que nous partagerons ces moments qui nous semblaient ordinaires mais qui nous le savons maintenant sont parfois « extraordinaires » parce que la vie associative est un lien social incontournable et particulièrement important sur nos territoires ruraux.

Associativement vôtres !

Anne Marie CARIOU / CULTURES EN MARCHÉ

Claire PATERNOSTRE / GRAF DE COMBRAILLE



Atelier d'écriture mensuel



AG DU GRAF

Pour tous renseignements vous pouvez laisser vos coordonnées à La Médiathèque Intercommunale Creuse Confluence à Chambon, siège social de nos associations, nous répondrons à vos demandes avec plaisir.

Conférence Les sépultures des Poilus dans les Cimetières Creusois



Les JMF à Chambon depuis 1980

Les JMF sont officiellement constituées en association à la Libération, le 6 novembre 1944.

Dès les années 50, ce sont ainsi près de 200 000 adhérents et plus de 1 000 concerts dans 130 villes françaises. Les JMF deviennent alors un acteur incontournable du paysage culturel français,

La majorité des concerts sont organisés sur le temps scolaire, pour aller chercher les jeunes spectateurs - notamment du primaire - dans leur « lieu de vie » et leur faire découvrir le spectacle vivant, avec une ouverture forte aux musiques du monde.

Les JM France forment un réseau composé de 240 équipes bénévoles, 85 opérateurs culturels associés et 400 lieux de diffusion répartis sur l'ensemble du territoire

C'est ainsi qu'en Creuse, à partir de 1980/1982, des délégations ont vu le jour en nombre (environ 1 par secteur cantonal), dont celle de Chambon sur Voueize grâce à l'action et l'implication de Messieurs Jamot et Aussonne (de 1982 à 1986).

Les concerts sont présentés à la salle des Fêtes de Chambon (3 par an) accueillant les élèves des écoles primaires du canton (Chambon, Lussat, Viersat, Nouhant...)

Puis des élèves de 6^e et/ou 5^e les ont rejoints. La salle était bien remplie et ... parfois un peu bruyante mais attentive et participante quand le temps de la musique était venu !

Mrs Aussonne et Citron ont été les délégués Chambonnais de 1986 à 1991.

Puis de 1991 à 1995 c'est au tour de l'équipe « J-Pierre Citron et Maurice Boudard » d'accueillir les élèves toujours

ravis de venir au concert. Le relais se fait tout naturellement : arrive alors Michel Robert qui fait équipe avec Maurice Boudard de 1995 à 2005.

Au fil du temps, les « projets » d'école évoluant des places se libèrent (dans le respect de la jauge de sécurité), les collégiens ne venant plus, Budelière revient alors ...bientôt suivi depuis 5 ans par Dontreix. Les concerts JMF plaisent ! A partir de 2005 l'équipe des bénévoles est constituée de Michel Robert et Sylvie Fayard.

Le décès de M. Robert en 2021 et la mutation professionnelle de Sylvie Fayard la directrice de l'Ecole élémentaire mettent un terme bien triste à ce duo très efficace, investi et enthousiaste.



KES ke cé Ke ce boui-boui ?

Par deux fois pour les fêtes de fin d'année, Noël 2020 et Noël 2021, l'association « Mains d'Artistes » était présente, occupant le local de l'office de tourisme, lieu mis à disposition par la municipalité et la Com-Com.

Onze artisanes de l'association investissaient ce lieu, présentant leur réalisation. Prenant plaisir à accueillir ceux qui recherchaient un cadeau à faire à se faire, ou uniquement pour le plaisir de venir flâner.

Malgré la crise sanitaire

L'été dernier de juin à mi-septembre, dans le garage du presbytère, « Mains d'Artistes » avait ouvert dans ce garage, présentant les créations des artisans de l'association. Au pied de l'abbatiale, le garage, nettoyé, aménagé a accueilli les diverses créations et réalisations.

Poteries, photos, instruments de percussion, artisanat autour du verre, de la laine, couture et des produits à base de plantes. Le jardin accessible avait été nettoyé par nos soins, pour le plaisir d'y flâner.

Nous avons cette année encore, effectué un « partenariat » avec la ressourcerie « La Dynamo » en un dépôt et vente d'objets et de bibelots.

Les passages furent nombreux au « garage » ; Il y a eu des curieux, « qu'est-ce que ce lieu ? ». Ceux qui déjà nous connaissaient et semblaient ravis de nous retrouver. Les curistes, les touristes, quelques-uns découvrant la Creuse pour la première fois. Ce fut aussi, ceux qui à pied en voiture à moto ou à vélo, traversaient Chambon sur Voueize et décidaient de s'arrêter en découvrant la

beauté du site.

Grace à l'emplacement au pied de l'abbatiale, aux vacances d'été, à ce lieu emblématique le presbytère, et à l'histoire de Chambon, des rencontres, émouvantes, drôles curieuses ont eu lieu.

Nous avons eu les curieux qui découvrant à l'aide d'un QR code, les abords de l'abbatiale, se retrouvaient aux portes de la boutique, cherchant « la grille trace de l'antique prison ».

Mais la grille souvent était cachée par nos articles exposés. Aux plus téméraires étaient alors raconté qu'ici était la prison, en place du presbytère et que le sol du garage, là où ils se tenaient, se trouvaient les portes des 4 cellules, qui maintenant servent de plancher.

Souvent alors se faisait un mouvement de recul... Mais ceci est peut-être légende.

Poussant un peu plus leur étonnement, nous montrions la porte de communication qui du jardin va vers ce qui est maintenant le parc la Caisse d'Epargne. Expliquant que c'était par cette porte que les prévenus entraient pour pénétrer en cellule, allant de l'ancien tribunal vers la

prison.

Il y eut aussi, ces dames qui nous ont racontés, avec émotion, leurs séances de catéchisme. Qu'elles se souvenaient du père Joseph, qui alors officiait. Avec hésitation ou joie elles passaient la porte de la maison s'arrêtant au couloir. Leurs souvenirs, étaient chargés de joies, de mélancolie. Mais toujours un parfum de l'enfance survenait.

Et puis il y eut cette rencontre, du dernier jour, un couple demandant si nous étions les nouveaux propriétaires. Il s'agissait d'un des neveux du dernier prêtre qui avait vécu là. Avec émotion il parla de ses souvenirs, lorsqu'il venait enfant, rendant visite à cet oncle.

Le garage fut fermé avec cette dernière rencontre.

La boutique éphémère de Mains d'artistes c'est, bien entendu, la vente de nos produits, la diffusion de nos créations. Mais aussi ces rencontres qu'il nous est plaisant de vivre.

Été 2022 : Place de la Poste.

Marie-Isabelle Lécot pour
« Mains d'Artistes »



Inauguration



Les artistes dans le jardin du presbytère

Michel ROBERT (1950-2021)



Le monde associatif du secteur de Chambon est en deuil : Michel Robert nous a quittés, après bien des souffrances.

Depuis presque 40 ans, il faisait partie de nos vies, de nos engagements au sein de la plupart des associations qui ont animé Chambon sur Voueize.

Au sein des Jeunesses Musicales de France, il a été au niveau local et régional un bénévole efficace

permettant à tous nos enfants, depuis plusieurs décennies, de connaître les spectacles vivants et de partager sa passion pour la musique. Musique encore : en tant que clarinetiste, il jouait au sein de la Banda de Roches après de nombreuses années passées au sein de la fanfare d'Euvaux les Bains.

A Chambon nous n'oublions pas son action au sein du Foyer Rural : que de partages, de rires, de week end, de sorties vélo...

Nous n'oublions pas aussi les semaines passées à Minety avec le Comité de jumelage (il en a été le Président), dans les années 80, sans oublier les « Son et Lumière » de Lépaud et de la Reyberie, dans les années 90.

Puis il s'est investi dans l'Office de Tourisme (Président de 2008 à 2012) et à CAP Chambon : très actif au sein de la section rando, il en aura été un organisateur presque jusqu'au bout de sa vie.

Que de travail, d'heures non comptées, de présence sur le terrain.

Toujours enjoué, intègre et fidèle, il aura été un des piliers de notre monde associatif.



Danse en plein air pendant le confinement...

INITIATIVE. En cette période de pandémie qui ne facilite pas la vie des associations sportives avec des contraintes strictes et mouvantes, l'**association Entre 'Chocs** s'adapte, innove et prend des initiatives à la plus grande joie des petits danseurs et danseuses. C'est ainsi que, bénéficiant d'une météo très clémente, le cours de danse du mercredi après-midi s'est déroulé en plein air au pied de l'abbatiale Sainte-Valérie.

CONTACT :

Asso Entre' Chocs - Tél : 07 62 56 19 84 - Mail : entrenchocs@hotmail.fr



Entre'Chocs
www.entrenchocs.fr

GOZON
DANSE
LUNDI
17h30 à 18h30
STREET JAZZ
De 8 à 12 ans

19h à 19h45
CONTEMPORAIN
8 ans et +

20h à 20h45
PLATES-YOGA
12 ans et +

21h à 22h
STRONG NATION
12 ans et +

CHAMBON SUR VOUEIZE
MERCREDI
18h à 19h
INITIATION DANSE
De 4 à 10 ans

19h à 19h45
MODERN JAZZ
STREET JAZZ
De 8 à 12 ans

19h à 19h45
MODERN JAZZ
STREET JAZZ
De 12 à 15 ans

SAINTE-PEYRE
DANSE DES FÊTES
MARDI
19h30 à 20h30
INITIATION DANSE
De 4 à 8 ans

19h30 à 20h
STREET JAZZ
8 ans et +

20h30 à 21h
PLUGGING POP
12 ans et +

21h30 à 22h
FOURNE
12 ans et +

ST-SUR-PIE-LE
GHERTOS
MERCREDI
19h à 19h45
INITIATION DANSE
De 4 à 8 ans

19h30 à 19h45
MODERN JAZZ
De 10 à 15 ans

20h30 à 21h
R&G DANSE

21h30 à 22h
STRONG NATION

VENDREDI
BALL DES SPORTS
19h30 à 20h
STREET JAZZ
De 8 à 12 ans

20h30 à 21h
MODERN JAZZ
7 ans et +

21h30 à 22h
PILATES HI

JEUDI
19h30 à 20h30
MODERN JAZZ
De 8 à 12 ans

19h30 à 20h
STREET JAZZ
De 12 à 15 ans

20h30 à 21h
PLATES

21h30 à 22h
CARRURE

22h30 à 23h
STRONG NATION

VENDREDI
19h30 à 20h
PLATES-YOGA

20h30 à 21h
STRONG NATION

21h30 à 22h
PLATES

PRE-INSCRIPTION
www.entrenchocs.fr

Et en mars 2022 toujours en extérieur confection des Costumes pour le spectacle de juin.

UCAC Union des Commerçants de Chambon

Après quelques années de repos, l'ACAC s'est éveillée en Novembre 2020 et se nomme désormais l'UCAC (**Union des Commerçants et des Artisans Chambonnais**).

Pour rappel, l'ACAC, dont la présidente était Mme Combas, a vu le jour le 6 Mai 1987.

Les objectifs de l'association étaient de sauvegarder le commerce, l'artisanat local, et d'animer la commune en organisant des foires, lotos, kermesses qui se déroulaient place des platanes ou salle des fêtes.

Sous l'impulsion d'anciens commerçants, le réveil de l'UCAC, a été une évidence pour une majorité de commerçants et d'artisans et, les objectifs n'ont pas changé, ils se sont même enrichis.

Aujourd'hui, l'association souhaite remettre au goût du jour des animations et en créer de nouvelles mais aussi, accompagner et informer l'ensemble de ses adhérents.

Les commerçants et les artisans restent au centre des préoccupations de l'association au travers des adhérents et bénévoles qui la font vivre et avancer.





Une Année 2021 bien remplie pour CAP Chambon

8 juillet : Concert donné par le Rive Gauche Quartet chansons de Saint Germain des Prés à la belle époque

16 juillet : Quintette Cordissime avec une magnifique création sous les voutes de l'abbaye Sainte Valérie

18 juillet : 38^{ème} foire à la brocante : 196 exposants et des centaines de visiteurs sous un beau soleil

24 juillet : Spectacle pour enfant gratuit dans l'après-midi : Diableries Corrèziennes

En soirée La compagnie Du souffle aux cordes a rendu un très bel hommage musical à Claude Nougaro

4 août : Sous la pluie 23^e marché du terroir qui a réuni une vingtaine de producteurs mais où l'on n'a pas pu, pour des raisons sanitaires, proposer le repas sous les platanes

7 août : Pour la première fois, le festival Bach en Combrailles se déplaçait à Chambon avec une quarantaine de chanteurs du Chœur régional d'Auvergne

14 août : les solistes du Paris symphonic Orchestra faisaient raisonner des valses classiques prestigieuses

4 et 5 septembre : colloque « Chanoines et moines aux confins du Limousin »

Pendant toute l'année, des randonnées, ouvertes à tous, ont été organisées sur le canton et ses environs.

de réunions, de contacts à prendre, de préparation, de coup de mains et d'efforts physiques, des week-ends occupés, des problèmes à résoudre ...

Aussi la lassitude a pris le dessus chez beaucoup d'entre nous et nous avons décidé, la mort dans l'âme, de ne plus organiser la brocante ni le marché qui sont deux animations phares pour Chambon mais aussi les plus lourdes à organiser.

Nous allons continuer de vous proposer les randonnées et les spectacles et notre porte reste ouverte à toutes les bonnes volontés pour nous proposer des idées et offrir un peu d'aide pour continuer encore quelques années.

Comme tous les Chambonnais et comme la municipalité, nous souhaitons que la brocante et le marché ne disparaissent pas et qu'une nouvelle équipe reprenne le flambeau.

Pour que ces manifestations ne meurent pas, nous aiderons cette association autant que faire se peut dans ce passage de relai, et d'ores et déjà nous lui souhaitons le plus grand succès.

ANIMATIONS CAPCHAMBON 2022 :

Samedi 9 juillet :

Jazz Manouche avec le trio Viaggio
préau de l'école
21h00

Samedi 30 juillet :

Le groupe Marauder
préau de l'école
21h00

Mardi 16 août :

Paris Symphonic Orchestra : programme Mozart
abbatiale Sainte Valérie
20h30

Derrière cette liste d'animations il y a une vingtaine de fidèles bénévoles, pour certains actifs au sein de notre association depuis près de 20 ans. Cela représente des heures

Concert Nougaro sous le Préau de l'école



Diableries corréziennes Jardin Dartige



Brocante



Marché du Terroir



Abbatiale Festival Bach en Combraille



Infos Générales

Assainissement Collectif

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La compétence assainissement étant devenue une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les demandes d'interventions concernant l'assainissement collectif sont à faire auprès des services de la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Il vous suffit de contacter le service assainissement :

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communauté de Communes Creuse Confluence
Le Montet - 23600 Boussac-Bourg
Tél : 05 19 70 03 03 - de 9h-12h et de 14h-17h



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Creuse Confluence a délégué la compétence assainissement non collectif à Evolis 23.

CONTACT :

Service Eau & Assainissement
Les Grandes Fougères – 23300 NOTH
Tél. 05 55 89 86 00 puis 3 – Fax. 05 55 89 86 01
Service.assainissement@evol23.fr



Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos démarches sur le site internet :
<http://www.evol23.fr/mon-assainissement-individuel>

Vous pouvez également consulter le site de la Communauté de Commune Creuse Confluence :
www.creuseconfluence.com

État civil 2021

NAISSANCES

- BONDOUX Thomas, Nathan né à Montluçon (Allier) - 18/11/2021
- CHANUDET Léane née à Montluçon (Allier) - 09/08/2021
- GOMINET Chloé, Léa née à Guéret (Creuse) - 20/04/2021
- MORA Hugo, André né à Montluçon (Allier) - 08/05/2021
- PORTELLI Raphaël né à Montluçon (Allier) - 13/04/2021
- STARZINSKAS Margot, Muriel, Sophie née à Guéret (Creuse) - 11/12/2021

MARIAGES

- PERROT Thomas et PERRIER Doriane, Josiane, Colette 05/06/2021
- THEYS Alice, Odile, Paule et CHILELLI Hellen, Vera 17/07/2021

DÉCÈS

- BLANCHET Lucette veuve PERY - 09/03/2021
- BONNET Jeannine, Femande - 29/08/2021*
- BOURRAT Pierre, Georges 11/07/2021*
- CANOVA Isidore, Arthur - 25/09/2021
- CHAPY Marie, Alice épouse MANGOLF - 03/08/2021*
- CHICON Georges, Léonce, Roger - 09/12/2021
- CLUZET Femande, Francine veuve BATAILLON - 25/12/2021*
- COUTURIER André, Jean - 18/02/2021*
- DEMATEIS-RAVERIE Joseph - 05/06/2021
- DHUME Catherine - 03/12/2021
- DUBREUIL Jean, Maurice - 08/11/2021
- DUHAMEL Suzanne, Jeanne, Femande - 25/08/2021*
- DUMAS André - 10/03/2021*
- GARRAUD Jean, André - 28/07/2021*
- GODART Chantal, Marguerite, Marie veuve MOURLON - 14/03/2021
- Père INIZAN Joseph, Louis, Marie - 20/11/2021
- IZIQUEL François, Joseph - 17/02/2021*
- JEAN Bernard, Jules, André - 26/11/2021
- JEAN Odette, Simone veuve LATRIGE - 25/06/2021
- JOUANIQUE Henri, Lucien - 20/05/2021*
- LAMBERT Eliane épouse VAILLANT - 06/06/2021
- RAYET Mélanie, Albertine veuve BONNICHON - 12/05/2021*
- REVARDEAU Marcelle, Andrée veuve BEAUJON - 12/08/2021
- RUYSSCHAERT Rolande, Marcelle - 14/04/2021*
- TOURAND Simone veuve MERY - 11/07/2021*

*décédé(e) à l'Ephad Le Chant des Rivières



La gestion des déchets

DANS LES BACS MARRONS EN SACS FERMÉS :

Les ordures ménagères (OM) sont les déchets du quotidien des ménages produits principalement dans la cuisine et la salle de bain. Elles sont à déposer dans le bac marron ou vert, dans un sac plastique bien fermé, afin d'éviter les jus, les odeurs et de souiller le bac.

DANS LES BACS JAUNES EN VRAC, SANS SACS :

Les plastiques : Bouteilles et flacons alimentaires, bouteilles et flacons des produits d'entretien, bouteilles et flacons de la salle de bain.

Les emballages métalliques en aluminium et

acier : Conserves, canettes, bouteilles en alu, couvercles des bocaux...

Les briques cartonnées : De lait, de jus de fruit, de soupe...

Les cartonnettes : Paquets, boîtes et sur-emballages en carton imprimé.

POINTS PROPRES :

Il se situe face à l'église. Vous pouvez y déposer dans les colonnes suivantes :

Bouteilles, Canettes, Pots, Bocaux

Journaux, magazines, publicités, prospectus, enveloppes, papiers, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres et cahiers

Les cartons d'emballages et ondulés sont à déposer en déchèteries ou dans la benne à cartons située derrière les écoles sur le Quai Manairaud.

DÉCHÈTERIES
BUDELÈRE / PAYSAC-RIMONDEU / SAINT-SILVAN-BAS-LE-ROC

horaires d'ouverture

Période normale de Septembre à Juin
mardi / vendredi / samedi
08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Période estivale de fin Juin à Août
mardi / vendredi / samedi
08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

LES DÉCHETS REÇUS

Cher Confluence

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
Le risque majeur, c'est une menace grave sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement, un risque majeur se distingue d'un simple accident, par l'ampleur des impacts organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

Lesquels à Chambon ?
La commune est principalement exposée aux risques suivants :

- Événements météorologiques : tempête - neige, inondation,
- Risques sismiques,
- Radon.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de sécurité civile de la commune, il est consultable en mairie.

Numéros utiles

112	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	04 77 42 03 36
18	SAPEURS POMPIERS	04 77 42 03 36
15	SECOURS ROYAL	04 77 42 03 36
112	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	04 77 42 03 36
112	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	04 77 42 03 36
112	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	04 77 42 03 36

Consignes Nationales d'alerte

- Ne téléphonez pas : (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.
- Coupez le gaz et l'électricité.

Commune de CHAMBON sur VOUEIZE

DICRIM simplifié
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Nota: la version complète du DICRIM est

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document consultable à la mairie

Événements météorologiques

Tempête et chutes abondantes de neige.
Consultez : <https://vigilance.météofrance.fr/> ou www.gemrisques.gouv.fr

Cette actualité tous les jours à 6h et 18h.

Elle informe la population de :

- Difficulté de circulation sur les routes,
- Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures...
- Dégâts matériels importants,
- Coupures d'électricité et/ou de téléphone,
- Montée du niveau de l'eau et inondation,
- Conséquences sur la santé humaine...

ALERTE JAUNE Soyez attentif
ALERTE ORANGE Soyez très vigilant
ALERTE ROUGE Vigilance absolue

Bons réflexes en toutes circonstances

- **Avant une alerte**
 - Prévoir un itinéraire de secours et une radio avec des piles,
 - prévoir de l'eau et des denrées non périssables.
- **Pendant l'alerte**
 - S'informer (radio, radio France Bleu Creuse),
 - Limiter les déplacements,
 - Ne jamais intervenir sur les toitures,
 - ne toucher pas les fils électriques tombés au sol,
 - Éviter de rester à l'extérieur,
 - Prendre des nouvelles des personnes sensibles près de chez vous,
 - Respecter les consignes des autorités officielles,
 - Appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident.

Inondation

Bons réflexes en toutes circonstances
Consultez : <https://vigilance.météofrance.fr/> ou www.gemrisques.gouv.fr

AVANT

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de pluie par la radio, la télévision, et site internet ...
- Prévoir un itinéraire de secours et radio avec des piles.
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, papiers personnels, albums photos, factures, manuels ou produits dangereux ou polluants.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz.
- Aménager les entrées possibles d'eau par les, soupirons...
- Amarrer les toits.
- Prévoir une réserve d'eau et de denrées non périssables.
- Régler les stationnement en zone non inondable.
- Ranger les objets à l'intérieur.
- Se tenir prêt à évacuer. Pensez à préparer un sac avec quelques affaires pour le changer, vos papiers, vos médicaments.

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo, les prévisions de crues.
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré (étage, colline ...)
- Ne jamais s'engager sur une route inondée.
- Respecter les interdictions de circuler.
- Évacuer que si vous en recevez l'ordre ou si vous êtes forcé par la crue, ne pas monter sur les toitures.

APRÈS

- Aérer,
- Sécuriser les objets menaçant de tomber.
- Contacter un électricien,
- Chauffer dès que possible,
- S'entraider entre voisins.

Risques sismique

S'informez : www.gemrisques.gouv.fr/risques/seismes

AVANT

- Repérer les points de coupures du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

- Passer où l'on est.
- à l'intérieur se mettre près d'un mur, une colonne portative ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- à l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (poutres, corniches, toitures, arbres...)
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secourus.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas s'attarder de femme.

APRÈS

- Après la première secourus, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secourus.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des débris, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poteau, caniveau...)

Risques radon

S'informez sur le site du ministère de la santé : <https://radon.solidarites-santé.gouv.fr/radon-et-environnement/risques/radon>

La commune est classée en potentiel radon élevé (catégorie 3, sur une échelle de 1 à 3).

Être en zone 3 implique pas systématiquement un taux de radon élevé. Pour être sûr, il faut le mesurer (Bachelard 2012). Si cette mesure indique une concentration au 300 Bq/m³, il est nécessaire de chercher à le réduire.

- Analyser l'humidité avec le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon.
- Analyser la ventilation de votre habitation afin d'assurer un échange d'air efficace et d'éviter la présence de radon.
- Lorsque le chauffage est un système de combustion (poêle, chaudière, ...) éviter une entrée d'air insuffisante.



La Poste



Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h - 16h30
 Mardi : 8h30 - 12h30 / Jeudi 10h - 12h 30 - 14h à 16h30
 Samedi : 8h30 - 12 h

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Etat, désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces France Services dont certains sont portés par La Poste.

Ainsi le 1er octobre 2020 la Maison de Services Au Public de Chambon sur Voueize a été labellisée **France Services**.

QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?

- Un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...)
- Un agent entièrement dédié France Services pour vous accompagner
- Un espace de confidentialité

QUELS SERVICES PUBLICS ?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice (Conciliatrice de Justice)
- Ministère de l'Intérieur (Permis de conduire, Cartes grises, Pièces d'identité...)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi
- La Poste

Les postiers du bureau de poste labellisé France Services de Chambon sur Voueize sont à vos côtés pour vous guider dans vos démarches en ligne.

La Poste de Chambon sur Voueize vous offre également France Services. Cette labellisation permet le regroupement dans un même lieu des services de La Poste avec ceux de Pôle emploi, la CAF, la MSA, la CAF, la CNAV, la DGFIP, et des missions de la Justice et de l'Intérieur. Ce bureau peut ainsi accueillir les citoyens ayant besoin d'aide à leur service de proximité.

Intéressé(e) par un espace numérique ou par nos dispositifs grand public (numérique, tablettes, imprimante) et bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil de proximité ? Contactez-nous par téléphone au 09 70 70 70 70. En complément, les citoyens ont la possibilité de s'adresser directement à l'agent dédié dans un espace confidentiel, pour réaliser leurs démarches.

LES SERVICES DU QUOTIDIEN DANS VOTRE FRANCE SERVICES DE CHAMBON SUR VOUÉIZE

INFORMATIONS PRATIQUES

France Services de Chambon sur Voueize
 7 place Aubergin
 43000-CHAMBON SUR VOUÉIZE

HORAIRES D'OUVERTURE
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
 Le mardi de 8h30 à 12h30
 Le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30
 Le jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30
 Le samedi de 8h30 à 12h

Tel : 05 81 42 91 92

Chambon-sur-voueize@france-services.gouv.fr

Pour solliciter votre accueil, merci de prendre rendez-vous et de vous munir des pièces justificatives et justificatifs nécessaires à la réalisation de vos démarches.



Dans Chambon, qu'est-ce qu'une zone 30 ?

ZONE 30

Ces deux panneaux représentent le début et la fin d'une rue ou d'un secteur. A l'intérieur de celui-ci - la vitesse y est limitée à 30 Km/h pour tous les véhicules mobiles, motorisés ou non, et l'espace y est partagé avec tous les utilisateurs (piétons !) aucune structure supplémentaire n'est nécessaire pour matérialiser ce partage (passages piétons ou autres). Les véhicules mobiles doivent respecter les piétons sur les voies de circulation.

Exemple : Rue de la Couture, des Forts, Petite et Grande rue Du Puy.



LIMITATION À 30 KM/H :

Ce panneau se trouve sur une voie de circulation, il indique une limitation à 30Km/h pour tout véhicule motorisé, le code de la route s'applique donc pour ce qui concerne la cohabitation avec les autres usagers, respects des priorités et des passages piétons.

MERCI DE RESPECTER CES PANNEAUX





Urbanisme

AUTORISATION D'URBANISME :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU) :

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) :

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20m² de surface de plancher : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme ou d'emprise au sol : Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'il ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

LE PERMIS MODIFICATIF D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER :

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager vous a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis.

LE PERMIS D'AMÉNAGER (PA) :

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain. Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement. Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

LE PERMIS DE DÉMOLIR (PD) :

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Les démarches administratives

- Autorisation d'urbanisme : dématérialisation des demandes

En 2022, les modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme évoluent.

A compter du 1^{er} janvier 2022, peuvent être déposées en ligne sous forme électronique :

- Les déclarations préalables de travaux,
- Les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel,
- Les demandes de permis construire, d'aménager,
- Les demandes de permis de démolir.

Pour cela, la commune de Chambon-sur-Voueize dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Le site accessible à partir du lien suivant <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau/#/> permet à chaque utilisateur :

- De créer un profil utilisateur,
- De déposer une demande et les pièces annexes,
- De suivre l'évolution de l'instruction de celle-ci,
- D'échanger avec le service instructeur.

Le dépôt des dossiers sous format papier auprès de la mairie reste possible.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

LE
BULETIN MUNICIPAL
N°40
CHAMBON S/ VOUEIZE



MAIRIE
CHAMBON SUR VOUEIZE